

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Rome.

(du Monde du 7 août)

Nous avons des lettres de Rome du 7 août.

Le Saint-Père se sent trop bien en santé pour céder aux descriptions de ses médecins et aux désirs de sa cour, en allant fixer sa résidence pendant les chaleurs à Castelgandolfo. Des raisons d'économie, et aussi d'autres raisons de délicatesse extrême l'en dissuadent. Vivre en villégiature est un surcroît de dépenses, car tous les visiteurs reçoivent l'hospitalité au palais apostolique, sans luxe et sans faste, sans doute, mais qui, par les temps difficiles actuels, constitue pour le pontificat un poids trop lourd. Pie IX aime mieux répandre cet argent en charité.

Sa Sainteté disait ces jours passés à un de ses confesseurs : " J'ai été un saint François, qui tous les jours se vide et s'empli de la grâce de Dieu et de l'amour des fidèles. " Et à un autre confesseur qui craignait d'abuser de sa générosité : " Prenez, prenez tout ce que Dieu me rendra demain, aujourd'hui même, peut-être. "

Tel est ce grand cœur apostolique. Il agit en toutes circonstances, grandes ou petites, d'après les inspirations de son Dieu.

Il n'y aura donc pas de villégiature cette année, bien que tout ait été déjà préparé à Castelgandolfo pour y recevoir le Pape.

On parlait d'un consistoire secret qui aurait lieu le 6 août, et dans lequel une mesure sévère serait prise contre le cardinal d'Andrea. S'il faut en croire le bruit public, Sa Sainteté, se souvenant aux vœux de tout le Sacré-Collège, n'aurait pas voulu de la mesure.

Le Saint-Père devait se rendre, dans la soirée du 1er août ou dans la matinée du 2, à l'église dite des *Stigmati* de saint François, à l'occasion de la fête du *Pardon d'Assise*. On croit qu'après les prières d'usage, Sa Sainteté entendra la lecture d'un décret relatif à la cause de canonisation de B. Léonard de Port Maurice.

Voici quelques nouvelles de la Cour de Naples.

Par erreur que le télégraphe a répandu la nouvelle de la vente du palais Farnèse et du départ du roi François II. On s'explique cependant cette erreur par ce fait que le frère de Sa Majesté, le comte de Trani, a résolu de se rendre en Suisse, aux bords du lac de Lucerne, afin d'éloigner du théâtre de la guerre italienne sa femme, dont les proches sont proches. Au moment de son départ, le prince a vendu quelques bagages. De là la fausse nouvelle de *l'Agence Havas*.

Le roi et la reine de Naples ne quittent Rome, deux ou trois fois la semaine, que pour aller à Albano, rendre visite à la Reine-mère et lui apporter les consolations de leur tendresse filiale. On comprend que l'auguste veuve de Ferdinand II soit en proie à de grandes tristesses; princesse autrichienne, elle vit sa patrie déchirée par la guerre, humiliée, trahie, et dominée sourdement par la Révolution; deux de ses frères ont été blessés; son troisième fils, le prince Gaetano, a failli être tué. Elle ne trouve de consolation que dans les lectures de piété et dans l'accomplissement de ses devoirs de mère. Trois de ses fils sont encore auprès d'elle: les princes Alphonse, Pascal et Janvier.

On s'est livré à beaucoup de commentaires sur la présence d'un vaisseau de guerre français dans le port de Civitavecchia. La vérité se réduit à ceci: l'ambassadeur de France craignant, au moment de la guerre d'Italie, de n'avoir pas toute la liberté désirable pour ses communications avec la France, et prévoyant le cas où les lignes télégraphiques seraient interrompues, avait demandé et obtenu l'envoi de ce vaisseau.

Depuis quelques jours on signale une légère modification favorable dans la crise monétaire.

On lit dans l'Union :

Nous avons rendu de sincères hommages au brave et éminent gouverneur d'Ancone, qui, à l'exemple de notre compatriote, a raconté en un style de héros des faits d'armes où s'était illustrée de nouveau sa noble Épée.

M. le comte de Quatrebarbes vient de recevoir la sanction la plus haute et la plus enviable récompense de son œuvre. Bref suivant, que nous empruntons à l'Union de l'Ouest, lui a été adressé par l'auguste Pontife auquel il a voué sa vie.

HENRY DE RIANCOY.

Cher et noble fils, le comte de Quatrebarbes, à Angers.

PIE IX, PAPE.

Jamais, assurément, nous ne perdrons le souvenir du religieux empressement et de la piété filiale avec lesquels, dès sur le déclin de l'âge, et depuis longtemps éloigné du tumulte des armes

et rentré dans le calme de la vie domestique, vous avez sacrifié les soins et les affections de la famille pour vous dévouer à la défense des droits de ce Saint-Siège et affronter sans hésitation les plus grands périls dans la guerre cruelle qu'il avait à subir.

" Ainsi nous avons reçu avec plaisir et vive satisfaction des *Mémoires* que vous avez écrits sur le siège d'Ancone; car ils nous rappellent le souvenir aimé de votre généreux dévouement.

" Mais de plus, nous sommes heureux d'y voir transmis à la postérité, par un témoin oculaire, et les hauts faits des braves qui, en combattant vaillamment les combats du Seigneur, se sont tressés eux-mêmes une couronne incorruptible, et la magnanimité sublime du général en chef qui n'a pas craint d'exposer pour la justice, non seulement sa vie, mais aussi sa gloire militaire, achetée par de si éclatants triomphes, et les artifices enfin pleins de fourberie qui ont amené la déplorable victoire des ennemis de l'Eglise.

" Ces Mémoires, en effet, seront pour les âges à venir une preuve nouvelle de la gloire qui accompagne le véritable courage, comme aussi de l'ignominie qui manque rarement de flétrir les entreprises criminelles, quel qu'en soit le succès.

" Ils attesteront en particulier que, dans les camps comme par la plume, vous avez constamment défendu la cause de l'Eglise, et vous êtes resté étroitement attaché à son service.

" Recevez donc, en témoignage de notre gratitude, la bénédiction apostolique que nous accordons très affectueusement à vous et à toute votre famille, comme un présage de toutes grâces célestes, et un gage certain de notre particulière bienveillance.

" Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 juillet 1866, la 21e année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

L'Italie va encore aux emprunts: 350 millions? Rien que cela! Au fait, pourquoi pas? Elle meurt de détresse. La banqueroute, " la hideuse banqueroute," comme disait Mirabeau, l'assiège, l'étreint et l'étouffe.

Mais ne faut-il pas faire payer à cette Vénétie, qu'on ne tient pas encore, le prix de sa " délivrance"? L'excellent gage pour de nouveaux créanciers! Plusieurs millions d'habitants, qui jusqu'ici ne connaissent pas la pesanteur des charges du budget piémontais, et qui vont être mis en coupe réglée par droit de joyeux avènement.

Malgré cela, qui donc voudra prêter à l'Italie? Quelles dupes espère-t-elle faire encore? Est-ce qu'elle a oublié le désastreux effet qu'elle a produit sur nos petits rentiers? Bien maladroits qui s'y laisseraient prendre encore!

Si l'Italie se permet de venir tendre la main à la porte de notre Bourse, il n'y a qu'un mot à lui répondre: Passez votre chemin; nous vous connaissons; on ne nous trompe pas deux fois! — L'Union.

HENRY DE RIANCOY.

C'est au nom de la civilisation et de la liberté des peuples que la démocratie française s'est éprise d'amour pour la Prusse; c'est au nom de l'indépendance des États qu'elle a désiré le renversement de la Confédération germanique; son goût pour les nationalités lui avait donné de l'horreur pour l'œuvre de 1815 en Allemagne. La démocratie voudrait-elle bien prendre garde à ce que fait la Prusse victorieuse? Ce gouvernement rapace et inhumain nous sera-t-il toujours présenté comme le représentant des aspirations généreuses et de cet avenir vers lequel les nations doivent marcher?

Cent mille hommes viennent de périr; pourquoi? Parce que la Prusse éprouvait le besoin de s'agrandir. On ne trouvera pas une raison de ces immenses hécatombes. La Prusse n'a pas craint de dire à l'Autriche: Vous me provoquez, et depuis trois ans elle se préparait à la guerre; et c'est pour former une grande armée que le gouvernement de Berlin s'est joué de son Parlement: les institutions représentatives n'étaient rien pour lui, le pouvoir militaire était tout. La Prusse a traité comme des ennemis les États confédérés qui voulaient garder leur indépendance, et s'est jetée sur eux en leur disant aussi: Vous me provoquez.

Pendant que les fédérés, par leur lenteur, devenaient inutiles à l'Autriche, l'attaque de la Vénétie par les Italiens, alliés des Prussiens, retentait deux cent mille Autrichiens aux bords du Minco, et les armées du roi Guillaume, servies par les fusils à aiguille et par les fautes de Benedek, ont remporté des avantages inespérés. En s'avancant jusqu'aux portes de Vienne, les Prussiens s'étaient exposés à rencontrer une nation debout tout entière contre eux, une Espagne de 1808 aux bords du Danube; au lieu du vigoureux génie de la résistance, ils ont rencontré un gouvernement incertain, et ont signé une paix dont Vienne n'a peut-être pas senti encore toute l'humiliation. Tout est venu en aide au

gouvernement de Berlin, sa propre hardiesse, la médiocrité des généraux autrichiens et le concours moral de la politique française, qui n'avait pas trouvé mauvais que les frontières de la Prusse fussent rectifiées.

Et voilà la Prusse en pleine voie de rectification! Elle taille autour d'elle à sa convenance et colore de je ne sais quel semblant d'union l'asservissement de l'Allemagne! Dans la Confédération germanique, tout était prévu pour la dignité de chacun et la sécurité de tous; les souverainetés, grandes et petites, s'y trouvaient liées par un respect mutuel, et l'Allemagne lui a dû une paix de cinquante ans, faveur rare dans l'histoire; la fédération prussienne ne lui en donnera pas autant. La Confédération germanique était une réunion de forces souveraines et libres, et qui ne pouvaient se nuire; la fédération prussienne ne sera rien de plus qu'un régiment avec les anciens petits souverains pour caporaux. N'êtes-vous pas émerveillé de ce progrès dans la civilisation des peuples?

On reprochait aux traités de 1815 d'avoir partagé les nations comme on se partage un bétail; nos démocrates ne s'aperçoivent-ils pas que la Prusse s'adjuge des peuples qui voudraient bien pouvoir échapper aux serres de ce vautour? Ils demandent à n'appartenir qu'à eux-mêmes. Qui donc défendra leur faiblesse contre les convoitises du plus fort?

Nous lisons ces jours-ci, dans le *Moniteur prussien*, qu'il s'agissait, pour les sujets du roi Guillaume, d'arriver au but que leurs pères n'avaient pas pu atteindre " en 1815, après les grandes guerres de délivrance "

Ainsi donc, la Prusse entend achever son œuvre de 1815, pendant que le libéralisme français s'imagine renverser les derniers vestiges de 1815, par l'écopée de M. de Bismark! On n'est pas plus franc d'un côté et plus naïf de l'autre. Et " ces guerres de délivrance," comme leur souvenir arrive à propos! De qui et de quoi voulait-on alors se délivrer? Tandis qu'on se pâme d'aise à Paris devant les résultats obtenus, on doit bien rire à Berlin.

Mais on ne rit pas à Francfort. Malheureuse cité! la Prusse lui demande la bourse ou la vie; ce n'est pas une figure, c'est à la lettre. La ville de Francfort, qui n'est coupable de rien que d'être riche, se voit menacée de mourir de faim, si elle ne vide pas ses coffres dans les mains des Prussiens. C'est comme une arrestation sur les grands chemins de l'Allemagne. Le *Journal des Débats* disait récemment que la Prusse représentait l'intelligence et l'avenir. Que Dieu nous préserve de cette intelligence de Mandrin et de cet avenir de brigandage!

Et l'Europe regarde faire! Elle souffre que, dans les colloques de Nikolsbourg, on défasse son œuvre collective. Tout se prépare pour que l'Allemagne ne soit plus, bon gré, mal gré, qu'un grand empire militaire! Ah! ce n'est pas vers la liberté, c'est vers la caserne que marche le monde.

POUJOLAT.

On lit dans l'Union :

— L'Eglise catholique, au milieu de la dissolution de la vieille Europe, sous l'influence du rationalisme, continue la propagation de l'Évangile en Orient, en Afrique, en Amérique. Le 15 juillet, douze prêtres des Missions étrangères sont partis pour l'extrême Orient. Sont partis précédemment, un évêque et douze missionnaires lazaristes pour l'Abyssinie, la Syrie, la Chine, le Perou; deux prêtres basiliens pour le Canada, sept missionnaires du collège irlandais de Carlow pour les États-Unis, Terre-Neuve et la Tasmanie.

Encore une insolence du Piémont! Et une insolence doublée d'une violation de la liberté religieuse et d'un acte de vrai brigandage!

La Gazette officielle de Florence contient un décret qui 1° promulgue le *Statuto* de Turin dans les " provinces vénitiennes "

2° Déclare applicable à ces " provinces " la loi portant " suppression des congrégations religieuses ";

3° " Abolit le Concordat entre l'Autriche et le Saint-Siège en ce qui concerne la Vénétie et la Lombardie "

Tout cela, de quel droit?

Est-ce que la Vénétie appartient au cabinet de Florence, et n'est-elle pas, jusqu'à présent, terre française et non autre? Est-ce que, par hasard, la conquête de M. Cialdini, " l'enfonceur de portes ouvertes," on celle de M. Garibaldi, " le brûleur de villages," sont des titres de possession qui évincent les vainqueurs de Solferino? Quelle insulte à la France que d'imposer par décret une Constitution étrangère à un peuple dont le sort lui est confié!

D'ailleurs, ne négocie-t-on point? N'est-ce pas question d'interroger le libéralisme? N'est-ce pas la question de la République? N'a-t-on pas la pudeur d'attendre ce scrutin? A-t-on peur d'un

vote, puisqu'on se hâte de le supprimer ou de le fausser en le prévenant?

Puis, cette détestable loi de violence et de vol, rendue sous la pression de la haine et de la pénurie, à la veille de la suprême prise d'armes qu'ont marqué la déroute de Custozza et le désastre de Liessa, comment oser l'appliquer, sans débat, sans consentement, par un arrêté de pur arbitraire, à des " provinces " qu'on ne possède pas encore, et qui n'ont pas été consultées? Depuis quand le Parlement de Florence représente-t-il les Lombards et les Vénitiens? Et qui autorise le cabinet piémontais à rayer d'un trait de plume la liberté religieuse des Catholiques de Venise et du Quadrilatère? Qui lui permet d'usurper le patrimoine des Eglises et des Universités, ainsi que le bien du pauvre?

Quant au Concordat, n'est-ce pas la plus honteuse et la plus criante injustice que de briser un contrat solennel, un traité synallagmatique, sans consulter ni la haute partie avec laquelle il a été conclu, et qui est le Chef de la Catholicité, ni les peuples pour qui il a été conclu, et qui sont les catholiques de la Vénétie, hier autrichienne, aujourd'hui française, demain... libre peut-être?

Quelle inauguration de la prétendue " délivrance " ! Avant même d'avoir mis le pied sur le territoire qu'il convoite, qu'il n'a pu saisir que par surprise et par fraude, dont il a été repoussé par la force et qu'il envahit clandestinement, le Piémont se présente au monde, ainsi que le disait éloquentement M. de Montalembert de la Suisse en 1848, " flanqué d'une sœur de charité expulsée et d'un religieux dépoillé? "

Son libéralisme s'annonce par l'épouffement de la conscience et par le pillage. Il ruine et il opprime avant d'être maître! Que sera-ce si le malheur des temps lui livre sa proie sans condition?

HENRY DE RIANCOY.

(Emancipation du S.)

Nous marchons d'incident en incident, et l'on peut dire que l'imprévu est le caractère dominant de la situation. L'empereur Napoléon est arrivé inopinément hier à Saint-Cloud, revenant de Vichy. On attribue le retour précipité de Sa Majesté Impériale à un incident relatif aux affaires d'Italie. On n'aurait donc jamais fini avec cette turbulente puissance! Toutes les personnes qui avaient accompagné l'Empereur sont revenues avec lui. M. Drouyn de Lhuys, qui ne s'était rendu à Paris que pour présider le concours général, ne retournera pas à Vichy, comme on l'avait annoncé. M. le marquis de La Valette, ministre de l'intérieur, et Nigra, ministre d'Italie, sont attendus dans la capitale de l'empire. L'Empereur retournera-t-il à Vichy? Notre correspondance parisienne en doute, et ce qui nous fait croire qu'elle pourrait bien avoir raison, c'est que la France assure que rien n'est changé en ce qui concerne le prochain séjour de l'Empereur au camp de Châlons, où Sa Majesté doit passer les fêtes du 15 août.

C'est donc toujours l'Italie qui fait écho à la conclusion de la paix. En effet du côté de l'Allemagne tout semble se précipiter vers une solution pacifique, tandis que, par suite des exigences excessives du cabinet de Florence, les premiers obstacles ne sont point encore aplanis du côté de l'Italie. D'après les informations de la France, la cause de ces difficultés réside dans la prétention de Victor-Emmanuel de conclure l'armistice sur la base de *l'uti possidetis*. Les conséquences de cette demande seraient tellement exorbitantes que l'Autriche ne pourrait y souscrire sans abdiquer. Si l'Italie était satisfaite, elle se trouverait en possession, et cela du consentement de l'Autriche elle-même, de toutes les parties du Tyrol qu'elle veut annexer et qu'elle ose revendiquer comme un complément de nationalité et comme une frontière nécessaire à sa défense. C'est le vaincu qui dicterait la loi au vainqueur! Une telle prétention est inadmissible, et nous aimons à croire que la Prusse n'appuiera point le cabinet de Florence dans ces extravagances.

Les journaux italiens cherchent à faire peser sur l'Autriche les retards qu'éprouve la conclusion d'un armistice précurseur du traité de paix définitif; mais personne ne sera dupe de leurs insinuations ni de leurs injures à l'endroit du cabinet de Vienne. En refusant de céder le Trentin, dit Tyrol italien, peut-être parce qu'on parle aut aut allemand qu'italien à Trente, — même au prix d'une forte indemnité pécuniaire, l'Autriche est dans son droit, aussi bien que lors qu'elle se refuse à un tracé de frontière différent de celui de la Vénétie proprement dite. L'Autriche n'entend rien céder, paraît-il, au delà des limites du territoire dont elle a fait la cession volontaire à la France.

Les bases des préliminaires de paix arrêtées à Nikolsbourg, et dont nous avons publié hier le texte, portent, article 1er: " A l'exception du royaume de Lombardie Vénitien, le territoire de la " monarchie autrichienne reste intact "; et article 6: " Le roi de Prusse prend

l'engagement de décider le roi d'Italie " son allié, à donner son approbation " aux préliminaires de paix et à l'armistice, dès que, par une déclaration de " l'empereur des Français, le royaume " vénitien aura été mis à la disposition " du roi d'Italie. " De ces stipulations, les journaux allemands concluent que les retards dans la signature de l'armistice proviennent uniquement de ce que la rétrocession de la Vénétie par la France n'a pas encore eu lieu. Ils sont convaincus qu'elle s'effectuera, mais ils croient savoir que le gouvernement italien désire qu'elle se fasse d'une certaine manière. L'armistice ne serait donc signé que lorsque cette question aurait été résolue entre les cabinets de Paris et de Florence. On sait que M. Nigra s'était rendu à Vichy, où il s'était rencontré avec le prince Napoléon, pour régler les conditions de cette rétrocession. N'est-on point parvenu à s'entendre à cet égard? Est-ce cet incident qui ramène, avant l'époque qui avait été fixée, l'empereur à Saint-Cloud? Est-ce pour reprendre l'examen de la question que M. Nigra est attendu à Paris?

La lettre de Florence que nous publions aujourd'hui est des plus intéressantes. Elle nous fait part d'une anecdote bien curieuse, qui a eu pour acteurs le roi galant-homme et le révolutionnaire Kossuth. Victor-Emmanuel ne choisit d'ordinaire ses confidents ou ses amis que parmi les chemises rouges ou les démagogues. C'est l'élément qui convient le mieux à la politique des spoliations et des aventures annexionnistes, si fort en honneur à la cour florentine. C'était un peu avant l'ouverture de la guerre. Kossuth avait été reçu par son royal ami, pour prendre ses dernières instructions. Or, au moment où les deux interlocuteurs allaient se quitter, le Roi dit au révolutionnaire: " Marchez hardiment, " comptez sur moi, et au revoir à Vienne! " Ces simples mots, qui firent sourire Kossuth d'étonnement et de pitié, donnent une idée de l'aveuglement et des vantardises piémontaises. Victor-Emmanuel croyait aller à Vienne, et peu s'en est fallu que l'Autriche ne vint le faire déguerpir de Florence. Si l'Autriche n'avait point été retenue par de graves considérations, n'eût-elle pas fait payer cher au roi galant-homme la défaite italienne de Custozza? Si l'Autriche n'avait eu affaire qu'à l'armée des *invincibles* qui devaient pousser leur pointe jusqu'à Vienne, que seraient devenus les chemises rouges et les vaincus de Novare et de Liessa? L'anecdote dont il s'agit sera probablement contestée; mais notre correspondant en garantit la parfaite authenticité.

Notre lettre florentine nous entretient ensuite de différentes questions dignes du plus vif intérêt. Notre correspondant cite des faits qui prouvent que l'anarchie règne dans l'armée italienne et que le roi Victor-Emmanuel est une pauvre tête comme général. C'est, paraît-il, contre le gré du général La Marmora et de l'amiral Persano qu'a été livrée la bataille qui est devenue la défaite de Custozza et la bataille navale qui a tourné en déroute pour la flotte italienne dans les eaux de Liessa.

Notre correspondant nous mande que le prince Napoléon et Garibaldi sont des partisans très déterminés de la paix; mais le Roi, qui aime à jouer du capitaine Fracasse, voudrait faire croire qu'il désire la continuation de la guerre. Il est vrai que la paix l'empêcherait d'aller dîner à Vienne avec Kossuth. Bref, notre correspondant, qui voit les choses en l'homme qui connaît son monde, dit qu'il n'y aurait pas lieu d'être surpris, " si un coup de théâtre renversait encore " une fois les probabilités d'un arrangement qui, au surplus, ne sera jamais " qu'un entr'acte. " Le télégraphe semble donner raison à cette opinion, en nous annonçant qu'au moment de signer l'armistice à Cormons, le général autrichien et le général italien chargés de régler cette affaire se sont tout à coup trouvés en désaccord.

Le nouvel emprunt national italien est un emprunt forcé dans toutes les acceptions du mot. Le gouvernement de Florence est forcé de le faire, car il n'a pas le sou; et les patriotes seront forcés de le souscrire, sans quoi ils s'attireraient des désagréments. Le *Monde* croit rendre service à l'Italie-une en lui donnant le moyen de sortir d'un double embarras. Elle peut craindre, d'une part, la résistance des contribuables; de l'autre, elle est très gênée par les garibaldiens, et ne saura que faire d'eux une fois la paix signée. Quelle emploie les garibaldiens comme garnisaires, et la feuille parisienne lui garantit la prompte souscription de l'emprunt; seulement, pour compléter ce conseil, le *Monde* engage l'Italie-une à faire surveiller ses encaisseurs. Ce serait prendre une fort sage et fort prudente précaution.

M. le baron de Kubeck, président de la Diète germanique, qui avait été rappelé à Vienne pour affaires de service, doit retourner prochainement à Angersbourg. La *Correspondance générale* fait remarquer, à ce sujet, que la Diète n'a pas cessé de fonctionner, que sa dissolution doit nécessairement être précé-

dée de celle de la Confédération et que cela ne peut avoir lieu avant la conclusion définitive de la paix. Mais la paix aujourd'hui ne semble plus douteuse. Les troupes autrichiennes qui faisaient partie du 8e corps d'armée fédéral ont reçu l'ordre de quitter ce corps et de retourner en Autriche.

Le *Scotsman* assure que le poste d'ambassadeur en France, que doit, dit-on, quitter lord Cowley, aurait été offert par lord Derby à lord Percy, fils du duc de Northumberland.

Parlement Impérial.

CHAMBRE DES LORDS.

Mardi, 31 juillet.

Le LORD CHANCELER prend son siège sur le sac de laine à 5 heures.

La confédération de l'Amérique du Nord.

LORD LYVEDEN apprend que ce projet va maintenant être mis à exécution. Il fait quelques remarques en sa faveur, et demande au Secrétaire pour les Colonies d'informer la chambre s'il a l'intention de présenter quelque mesure sur ce sujet pendant la présente session.

LORD CARNARVON — Le noble lord n'a pas dit un mot de trop sur l'importance majeure de cette question. Je dirai que de toutes les questions qui sont tombées du ressort de l'administration coloniale, il n'y en a aucune qui soit plus importante à ce pays que la question de la confédération des colonies Anglaises de l'Amérique du Nord, et elle est aussi d'une grande importance pour les habitants de ces colonies, vu qu'elle se rapporte à leur avenir et la carrière des colonies elles-mêmes. C'est une question qui ne date pas d'aujourd'hui; depuis plusieurs années elle a été le sujet de la réflexion et de la délibération. En octobre 1864, des députés du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Edouard se sont réunis à Québec pour prendre ce sujet en considération, et ils ont adopté une longue série de résolutions annonçant les conditions et les principes d'après lesquels cette mesure pourrait être mise à exécution.

Des difficultés ont surgi et ont occasionné des détails, et il n'y a que quinze jours que nous avons reçu la dernière pièce justificative de l'opinion en faveur de l'union. Nous avons reçu les résolutions de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick annonçant qu'elle adhérait finalement au projet, et priant le gouvernement de nommer des délégués pour s'entendre à ce sujet avec le gouvernement de la mère-patrie. Samedi dernier, les députés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sont arrivés dans ce pays, et il était entendu qu'ils devaient être suivis dans quelques jours par les députés canadiens. Ce mode de procédure peut paraître long et ennuyeux, mais je dois dire, qu'en considérant l'importance de cette question et les nombreux détails qu'elle renferme, l'intérêt immense, tant national qu'individuel, que cette discussion a fait naître, je ne suis pas surpris de ce délai. Je dois dire de plus, que la détermination à laquelle sont venues les colonies, n'a pas été obtenue sans de grands sacrifices de sentiment personnel et politique; mais elle a été prise par les principaux hommes des colonies, et aussi par les gouvernements locaux.

Sous ces circonstances, je considère qu'il est du devoir du gouvernement de Sa Majesté, non-seulement de prêter une attention respectueuse aux représentations que ces députés peuvent nous faire, mais si je puis m'exprimer ainsi, de faire la moitié du chemin, et de faciliter l'objet qu'ils ont en vue, en autant que leurs représentations sont en conformité avec les vœux des colonies et la politique de ce pays.

Naturellement, tout ce qui peut approfondir et élargir les bases constitutionnelles de ces grandes colonies et donner la vie et la force à leur organisation politique, ne doit pas seulement être compatible, mais identique avec les intérêts et la politique de ce pays. Je crois que les intérêts de ce pays et ceux des colonies de l'Amérique du Nord sont liés d'une manière inséparable.

Quant aux intentions du gouvernement de Sa Majesté, je puis seulement dire que cette grande mesure donne naissance à des questions tellement nombreuses et compliquées, que l'on doit, dans tous les cas, donner au gouvernement et aux députés le temps de les prendre en considération.

Les députés du Canada ne sont pas encore arrivés, et il n'est pas encore certain s'ils ont laissé le Canada.

Sous ces circonstances, si l'on considère l'état avancé de la session, si l'on considère l'absence de ces députés dont la présence est nécessaire pour la considération pratique de la question, il est évidemment impossible pour le gouvernement de soumettre au parlement une mesure sur un sujet aussi important que ce compliqué. Il sera de mon devoir, pendant les vacances, d'entrer entièrement et franchement en communication avec les députés du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et d'essayer avec eux à arriver, comme je

l'espère, à une conclusion également satisfaisante pour les colonies et la mère-patrie.

Le marquis de NORMANBY.—Comme c'est une question qui affecte la colonie que j'ai dernièrement présidée, j'espère que Vos Seigneuries me permettront de faire une ou deux remarques.

Le gouvernement de Sa Majesté agit sagement en ajournant toute législation sur cette question. C'est une question qui demande une soigneuse délibération et beaucoup de considération. Malgré que l'union ait reçu la sanction de la législature de la colonie que j'ai présidée il y a encore dans cette colonie une forte opposition au projet ; et le succès de la mesure dépend tellement de l'unanimité et de la cordialité avec laquelle elle est reçue par le peuple, que j'espère que le gouvernement de Sa Majesté emploiera le temps qu'il a à sa disposition, pour tâcher de concevoir une mesure, devant être soumise au Parlement l'année prochaine, qui vaincra toutes les objections que les adversaires du projet font consciencieusement.

Je ne concoure pas dans leurs vues, car je pense que l'union des colonies de l'Amérique du Nord est essentiellement nécessaire ; mais en même temps, il y a des détails qu'il serait bon de considérer dans le but de faire disparaître les objections qui existent.

CANADA.

QUEBEC, 22 AOUT 1866.

Les nouvelles reçues hier d'Europe par le câble transatlantique confirment nos prévisions relativement à la demande prétendue avoir été faite de la part de la France à la Prusse, pour l'obtention des provinces rhénanes. La dépêche dit qu'aucune mention de cette demande n'est faite dans les journaux de Paris. En effet, on conçoit difficilement que la France, après avoir exigé de la Prusse la rectification de frontières telles qu'elles étaient avant le traité de 1814, sur les représentations de la Prusse, aurait ensuite fait une recrudescence en retirant sa demande.

Nous sommes de l'opinion du Courrier des Etats-Unis, qui prétend que l'Empereur des français n'a pu subir une telle humiliation, et qu'il faut recevoir avec défiance les nouvelles qui passent par l'Angleterre avant d'arriver sur ce continent.

Des nouvelles particulières reçues par une lettre envoyée de France à un ami ici, nous donneraient à entendre que la France s'attend à une guerre ou la prépare, car la France arme immensément, elle prépare ses arsenaux, redouble d'activité dans ses chantiers, fabrique des armes, convertit les anciennes carabines en carabines se chargeant par la culasse, et remplit les cadres de ses régiments. Et cependant la presse est muette, mais on connaît la sévérité de la loi réprimant la liberté de la presse, et des avertissements reçus de haut lieu peuvent avoir empêché les journaux de mentionner ces faits, ou de faire des conjectures tendant à laisser savoir que Napoléon veut la guerre.

Nous sommes certain qu'il veut la guerre contre la Prusse pour venger Waterloo gagné par le secours de Blücher et de ses 60,000 prussiens ; il la veut encore, pour humilier l'orgueil de cette monarchie dont l'importance est toute récente, mais qui a déjà toute la vanité des parvenus. Mais il attend que l'opinion publique se fasse jour et le pousse, pour ne pas paraître prendre l'initiative d'une guerre qui ne serait rien moins que générale. L'attente ne sera pas longue, car selon l'opinion de tous les hommes bien pensants, la paix actuellement est une paix qui ne peut durer.

Emprunt Pontifical.

Au sujet de l'Emprunt Pontifical, nous sommes autorisés à annoncer à ceux qui désirent y prendre part, que les coupons d'intérêt seront payés, tous les six mois, à Québec, par l'Agent, François Vézina, Ecuyer, Caissier de la Banque Nationale, les fonds nécessaires pour cela devant lui être transmis de New-York, quinze jours avant chaque échéance. Comme plusieurs prêteurs, sous l'impression que les intérêts seraient payés à l'étranger, hésitaient à prendre des coupons, cet avis devra les engager à faire une bonne œuvre en même temps qu'un placement sûr.

Nominations.

M. Eugène Chiric, président de la Banque Nationale, vient d'être nommé membre de la commission à barrières de la Rive Nord, à la place de M. William Pety qui a résigné. Les Messrs. suivants doivent composer le comité : J. B. Renaud, Thos. McGrevy, C. Rheaume, E. B. Lindsay, et E. Chiric, Ears. Vital Tétu, Ec., a été nommé maître de la Maison de la Trinité de Québec, en remplacement de feu M. James Gillespie, et MM. James Bell et Isaac Beaudry, syndics en remplacement de MM. Tétu et Buteau, ce dernier ayant donné sa démission.

Funérailles du Lieutenant-colonel L. T. Suzor.

Les funérailles du lieutenant-colonel Suzor ont eu lieu hier matin avec un concours immense de volontaires et de citoyens.

Le convoi funèbre se mit en marche vers 10 heures ; il était composé comme suit :

- Détachement du 17me bataillon de Lévis.
Détachement des 8me et 9me bataillons des carabinières de Québec, commandé par le capitaine Gingras.
Le corps de musique du 7me des fusiliers Royaux.
Les Médecins.

LE CORPS.

porté sur un affût de canon tiré par quatre chevaux, et de chaque côté,
Les porteurs des coins du poêle, qui étaient : Le colonel Blanchet, les majors Forsyth, Bégaré, Lamontagne, Bowen et Pelletier.
Le cheval du défunt, conduit par un volontaire.
La famille du défunt.
Détachement de l'artillerie à pied.
Batterie de campagne sous le commandement du lieutenant Lindsay.
La cavalerie, commandée par le capitaine Scott.
Les officiers de la milice volontaire, Parmi lesquels, on remarquait le capitaine Bernard, des Trois-Rivières, les colonels Panet, Boomer, Laurin, et Sewell.
Les membres de la société saint Jean Baptiste.
Enfin un grand nombre des principaux citoyens de la Ville.

Dans la rue St. Jean, la plupart des magasins tenus par des canadiens-français, et même quelques uns tenus par des anglais, étaient fermés lors du passage du convoi funèbre, qui se rendit à la cathédrale.

Le service fut chanté par le Révérend M. Langevin, Principal de l'Ecole-Normale, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre. On remarquait au chœur, la présence de Sa Grandeur Monseigneur de Thio, du Révérend C. F. Cazeau, V. G., du Révérend M. Langevin, secrétaire de l'Archevêché, des curés de Québec et de St. Roch, et de plusieurs autres membres du clergé. Plusieurs Messieurs chantèrent pendant le service divin.

Le convoi se remit ensuite en marche dans le même ordre où il était en se rendant à l'église, et se rendit au cimetière Belmont. Après les dernières prières de l'église et trois décharges de monstretière tirées par les volontaires, le corps fut descendu dans le caveau de la famille. On nous autorise à annoncer qu'il y aura demain une assemblée des officiers de la milice volontaire dans le but de prendre les mesures nécessaires afin d'élever un monument à la mémoire de feu le lieutenant colonel Suzor.

Au public.

Les Dames Directrices du Bazar de St. Colomb saisissent avec bonheur et empressement l'occasion d'annoncer à leurs généreux Patrons le succès qui a couronné leurs humbles efforts. Elles ont recueilli la magnifique somme de 1450 piastres et désirent exprimer leur vive reconnaissance et sincères remerciements, d'abord à la Presse tant Anglaise que Française qui, par l'insertion gratuite de leurs annonces et par leurs paroles de sympathie et d'encouragement, a largement contribué à leur succès ; puis à Messieurs les Directeurs de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent qui, avec leur libéralité bien connue, ont mis à leur disposition un de leurs Vapeurs pour une bagatelle ; de plus, aux quelques amis de la Cité qui ont bien voulu les patroniser, enfin et par-dessus tout, à leurs co-patriotes, dont le zèle et la munificence ont surpassé leurs anticipations les plus flatteuses et les mieux fondées.

KATE QUIRK } Secrétaires.
HELEN CASTILLON }
St. Colomb, 20 Août 1866.

L'emprunt Romain.

FORCE DE LA FOI.
Nous empruntons à la Minerve, la traduction de l'article suivant, publié dans un journal de New-York, The Stockholder, du 7 août courant :

L'expérience que nous venons de faire par une visite au bureau de l'Emprunt Romain, démontre mieux que toutes les statistiques le pouvoir extraordinaire d'un sentiment du cœur, et la force de cette "foi qui transporte les montagnes." On trouvera là une preuve capable de convaincre l'esprit le plus sceptique, que l'Eglise Catholique n'est pas seulement un des pouvoirs de ce monde les mieux constitués, mais qu'elle exerce évidemment une action considérable sur ce qu'il y a dans nos sociétés de moins susceptible de sensibilité, la bourse. Nous avons remarqué que chaque malle apportait au bureau de l'Emprunt Romain des lettres de toutes les parties des Etats-Unis et des Provinces Britanniques depuis Terre-Neuve jusqu'à la Rio Grande, de la Rivière Rouge du Nord, des côtes du Pacifique, et du bassin du Mississippi aux plaines riantes de la Floride. Ces lettres sont signées par des riches, et par des pauvres, par de puissants prélats, d'illustres évêques, de riches abbesses, de pauvres prêtres, de pieuses sœurs de charité, des juges, des hommes d'état, des marchands, des dames opulentes, des mécaniciens, des travailleurs, des artisans, d'humbles servantes, et toutes expriment la même idée, toutes sont inspirées par la même piété envers l'Eglise, le même amour pour la personne du Saint Père. Elle renferment l'offrande que les moyens de leurs auteurs respectifs ont permis de faire au Pape pour l'aider à réaliser ses projets et maintenir au milieu des enfants des hommes la dignité de son sublime ministère. La liste de souscription que l'on venait de préparer pour Rome comprenait des noms parfaitement connus de tous et d'autre plus humbles, mais non moins pieux et non moins généreux. Ainsi, par exemple, les Archevêques de Baltimore, de New-York, Cincinnati et de la Nouvelle-Orléans, et les Evêques de Savannah, de Hartford, de Boston, d'Albany, de Natchez, de

Nebraska, etc., avaient souscrit leurs milliers de piastres, en même temps que de vénérables curés, de simples prêtres, et de zélés religieux envoyaient leurs dollars, les uns par milliers, et les autres par centaines. L'enthousiasme, chez les laïques, ne le cède presque en rien à celui du clergé, et il se manifeste chez les personnes de toutes les conditions et de tous les âges, depuis la demoiselle qui n'a pas encore ses vingt ans jusqu'au juge ou au vieux général blanchi par les années.

La manière dont quelques uns des souscripteurs parlent de la position actuelle de l'Eglise et du besoin où se trouve le St. Père, fait assez voir avec quel empressement et quel zèle on a répondu à l'appel du Pontife Romain demandant ses secours d'argent.

Un Révérend Père de Syracuse écrit : "A peine ai-je eu la première nouvelle de l'appel du St. Père, n'ayant pas chez moi d'argent, je me rendis chez un propriétaire de bien fonds et lui remis toute ma propriété pour qu'il la vendit au plus tôt. Lorsqu'il aura réalisé une certaine somme par cette vente, je verserai le tout dans la caisse de l'Emprunt Romain avec le plus grand bonheur. Je sais que ce placement est sûr et avantageux ; mais je crois qu'il est de mon devoir de faire tout en moi pour contribuer à la liquidation de la dette qui, dans les circonstances présentes, doit sembler si fatigante à notre vénérable et bien aimé "Pontife et Père."

Un autre prêtre, le Révé. Wm. Cullinan, de l'Eglise de Ste. Brigitte, à Troy, écrit : "Veillez bien me compter comme actionnaire pour vingt parts dans l'Emprunt Romain. Je m'engage pour cette somme, non pas tant à cause de l'aide matérielle qu'elle peut donner, qu'en vue de l'influence morale que représentera et exprimera le fait d'avoir si tôt rempli la liste de souscription. Il n'est personne qui ne comprenne la nécessité absolue du bon succès de cette œuvre : la question capitale est partout de savoir "si l'on doit ramener ou abattre, encourager ou écarter les amis ou les ennemis du St. Siège."

Le Rév. J. F. Hickey, chapelain de l'Hôpital St. Agnès, à Baltimore, écrit : "Notre établissement est bien pauvre ; malgré tout, mon amour et ma vénération envers le Saint Père me permettent d'envoyer \$100 en or, que je vous adresse à titre de don et non de prêt." Sa grandeur Mgr. l'archevêque Parcels de Cincinnati, se propose de tenir une grande assemblée jeudi prochain, dans la chapelle de la cathédrale, pour communiquer à ceux qui voudront bien s'y trouver, les raisons qui militent en faveur de la création d'un comité, etc.

Un monsieur envoie les noms de tous ses enfants comme souscripteurs pour l'emprunt romain, en disant que ces droits resteront dans sa famille comme un précieux héritage et un continuel souvenir du Saint Siège. Les personnes chargées ici de l'emprunt en question, remarquant, à la gloire de l'Irlande, que ses enfants sont des plus empressés à payer leur contribution.

Voici le montant de quelques unes des souscriptions : Madame L. 14th street, \$1,000 ; mademoiselle Rose Anne C. \$600 ; M. D. Varriet, Canada, \$10,000 ; mademoiselle L. P. \$200 ; Miltenberger, \$2,200 ; Rév. Ant. Gavrin, de l'Eglise de Notre-Dame de Grâce, Hoboken, \$1000 ; madame R. 978th St. \$1,000 ; J. D. Dubuque, Iowa, \$7,000, etc. Il est bien rare que nous ayons à enregistrer un emprunt d'Etat ou d'autres motifs que celui du gain en expectative porte le prêteur à se départir de son argent.

Mais celui-ci forme exception et démontre la force de la religion même contre la passion de l'or d'une manière plus frappante qu'on est accoutumé de le voir dans Wall Street.

Etats-Unis.

NEW-YORK, 18 août.—Une dépêche de Leavenworth adressée à la Tribune annonce que les Indiens ont brûlé 7 convois au nord du Fort Reno et 2 entre Laramie et Bridge's Ferry. Ils ont commis en outre plusieurs autres déprédations. Il y a eu un combat à Fort Reno où 35 à 45 soldats américains ont été tués. Le 18e régiment d'infanterie a été repoussé. Les Indiens paraissent disposés à poursuivre la guerre avec furie.

Une dépêche de Troy parle d'une immense démonstration fénienne qui a eu lieu hier soir dans cette ville. Le colonel Roberts, président de la fraternité, et plusieurs autres ont prononcé des discours. Les orateurs ont sévèrement critiqué le Gouvernement Américain relativement à son interprétation des lois de neutralité.

Il y a eu hier et aujourd'hui vingt-six cas de choléra et 15 décès. Onze cas ont été signalés hier à Chicago ; 2 seulement ont été fatals. ELMIRA, NEW-YORK, 18 Août.—Un incendie désastreux a eu lieu hier soir en cette ville. Les grandes écuries du canal, récemment bâties, sont devenues la proie des flammes.

Elles renfermaient 30 chevaux, dont un certain nombre a péri. Le total des pertes est estimé à \$20,000 ; les assurances ne couvrent que pour \$10,000. Un homme a été horriblement brûlé des pieds à la tête dans ce grand incendie. La ville de Monte Christo, sous l'équateur, a été entièrement détruite par les flammes.

WASHINGTON, 19 août.—Conformément à la proclamation du président Johnson en date du 7 courant, déclarant nul le blocus illégal de Matamoros et d'autres ports mexicains, le département de la marine a envoyé deux vaisseaux de guerre à l'embouchure de la rivière Rio Grande. Le commandant de l'escadre du Pacifique a aussi reçu ordre d'envoyer deux vaisseaux de guerre à Massella et Guaymas pour protéger les intérêts des Etats-Unis sur l'océan Pacifique.

St. LOUIS, 18 août.—Il y a eu 96 cas de choléra durant les dernières 24 heures ; 35 ont été fatals. NOUVELLE-ORLÉANS, 18 août.—26 cas de choléra ont été signalés aujourd'hui. NEW-YORK, 19 août.—Une dépêche de Washington annonce que M. Stanton va être bientôt nommé Ministre en Espagne, et qu'il sera remplacé par le gén. Steadman, dans le poste de secrétaire de la guerre.

Il y a eu hier 17 cas de choléra et huit victimes. NEW-YORK, 20 août.—Un incendie des plus désastreux a eu lieu hier à Jersey City. Les pertes sont évaluées à pas moins de \$2,000,000. Elles consistent en coton, tabac, huile, deux quais et une partie d'un troisième, et quelques dix-huit vaisseaux de toutes classes.

Quatorze nouveaux cas de choléra ont été signalés aujourd'hui.

Un correspondant du Herald donne un compte rendu détaillé de la réception cordiale dont les officiers et marins du Miantonomah et de l'Augusta ont été l'objet de la part du roi et de la famille royale dans la capitale du Danemark.

Le prince royal a dit en cette circonstance que la Russie et les Etats-Unis étaient les deux plus grandes puissances de la terre, et que c'était à eux maintenant à prendre les faibles sous leur protection.

NEW-YORK 20.—Le président Roberts, de la fraternité fénienne, a convoqué le congrès fénien à Troy pour mardi, le 4 septembre, pour la transaction des affaires. Le général Sweeny a lancé une adresse exhortant les membres de ne pas s'attacher à aucun parti politique qui ne serait pas favorable à la cause irlandaise.

Un nommé Robert Reid, accusé du meurtre de sa femme, a été livré aux autorités anglaises en vertu du traité d'extradition. Des billets contrefaits portant intérêt composé sont maintenant en circulation. Un grand incendie vient de détruire pour \$500,000 de propriétés à Chicago.

Un train de passagers a été renversé à Holmesville, à 40 milles de Chicago, sur le chemin méridional du Michigan. Une vache qui se trouvait sur la voie a été la cause de cet accident, qui a eu toutes les proportions d'un désastre. Le convoi marchait 28 milles à l'heure. 23 personnes seulement ont été blessées. On considère comme une espèce de miracle le fait que personne n'ait été tué.

BUFFALO, 23 août.—Un volte prosequi a été enregistré à Buffalo dans le procès des fénies. La fraternité fénienne invite toutes les associations qui veulent prendre part à la procession fénienne demain d'envoyer ce soir leurs délégués au no. 41, Pearl Street.

Nous trouvons dans les Etudes religieuses les détails qui suivent sur l'état du catholicisme à New-York : "Les catholiques de New-York ne sont pas loin d'atteindre le nombre de 400,000 sur une population d'un million d'âmes. Ils appartiennent pour la plupart à la classe ouvrière, où ils sont en majorité.

Pour cette population considérable, on compte 32 églises et 93 prêtres. Il y a 5 églises dans la basse ville : prises ensemble et comparées aux temples protestants des mêmes quartiers, elles représentent un espace trois fois plus considérable. L'une d'elles, Sainte-Thérèse, est un bel édifice de pierre, qui s'appelait autrefois "l'église presbytérienne de la rue Rutgers ;" 3e on l'a achetée il y a quatre ans. Huit églises sont presque neuves ; on bâtit actuellement une grande cathédrale qui contiendra 10,000 personnes, et l'on vient d'acheter une église pour les Italiens.

Il y a de 100 à 500 communions par semaine dans chaque église, et beaucoup plus aux principales fêtes. Le nombre ordinaire des communions faites dans la ville, n'importe quel dimanche de l'année, n'est probablement pas au-dessous de 5,000. Tous les ans au moins, 8,000 enfants font leur première communion et reçoivent la confirmation ; de 40 à 50,000 suivent chaque semaine les leçons du catéchisme. Les maisons d'éducation renfermées dans l'enceinte de la ville sont : 1e les deux collèges de Saint-François-Xavier et de Manhattan, dirigés, le premier par les Jésuites, le second par les Frères des écoles chrétiennes ; 2e deux académies pour les garçons et douze pour les filles ; 3e vingt et une écoles paroissiales pour les garçons et vingt pour les filles, ayant ensemble environ 1,400 élèves. Il y a d'autres grands et beaux établissements aux environs de New-York ; ils appartiennent pratiquement à la ville, sans être dans son enceinte.

On compte, en outre, quatre asiles d'orphelins, un patronage pour les enfants vagabonds, une maison pour les servantes sans place, une très belle école industrielle pour les filles, deux hôpitaux, quatre communautés religieuses d'hommes et onze de femmes. Les congrégations les plus nombreuses sont celles de Jésuites et des Sœurs de charité. Les premiers ont dans le diocèse 39 prêtres (plus 24 aspirants au sacerdoce et 42 Frères employés à divers offices dans les collèges de Saint-François-Xavier, à New-York, et de Saint-Jean, à Fordham.) Les Sœurs sont au nombre de 333, dans 39 établissements différents.

A tous les points de vue, sauf celui de l'administration municipale, Brooklyn, sur l'autre bord de la Rivière de l'Est, fait partie de New-York, et nous avons là un autre diocèse d'une immense étendue, avec une grande quantité d'institutions catholiques. De l'autre côté de la rive de l'Hudson qui baigne l'Etat de Jersey, on aperçoit les églises de Jersey-City, où nous avons fait aussi des progrès remarquables.

Malgré tant de progrès accomplis, il faut bien avouer que la population catholique de New-York sent cruellement la pénurie de secours religieux. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher ces deux chiffres : 400,000 catholiques, 93 prêtres. Et n'oubliez pas que le nombre de nos coreligionnaires va toujours croissant. "L'augmentation est d'au moins 20,000 par an, dit le Catholic World. New-York est aujourd'hui à peu près la quatrième ville du monde comme centre de population catholique, et promet de venir bientôt, immédiatement après Paris."

"Oh ! que Dieu nous donne beaucoup de bons prêtres pour garder, entretenir et augmenter son bercail, et bientôt, dans la Cité Impériale d'Amérique, les catholiques seront en majorité !

Dans un article intéressant, le Courrier du Havre expose un des plus piquants résultats du nouveau triomphe de l'homme sur la nature. On peut dire, en effet, que désormais le temps n'existe plus, et grâce au câble transatlantique, il sera

possible de connaître, le 4e août par exemple, en Amérique, ce qui se passera en Europe le 2 août.

New-York est situé par 76 degrés à peu près, de longitude occidentale de Paris. La terre, dans sa rotation quotidienne, parcourant 360 degrés en vingt-quatre heures, il en résulte que tous les 15 degrés à l'ouest du premier méridien placé à Paris, il y a un retard d'une heure. Lorsqu'il est midi à Paris, il n'est que 11 heures à 15 degrés à l'ouest de Paris. D'où il résulte que New-York étant par 76 degrés à l'ouest de Paris, il est sept heures du soir à New-York, lorsqu'à Paris il est minuit. Supposons maintenant qu'un grand édifice de Paris, l'Opéra par exemple, prenne feu à minuit et quart à Paris le 1er septembre prochain ; on télégraphie immédiatement l'événement de Paris à New-York, et on date : Paris, minuit et quart, 1er septembre.

La nouvelle arrive à New-York, mettons en deux heures, pour faire large la part aux interruptions de lignes, aux mesures d'ordre, etc. ; la dépêche datée de Paris, 1er septembre, arrive à New-York à neuf heures un quart du soir 30 août, de tel sorte que le régisseur New-Yorkais devrait, s'avancant sur la scène et après avoir fait les trois saluts d'usage, s'exprimer ainsi : "Mesdames et Messieurs, nous avons la douleur de vous apprendre que l'Opéra de Paris a été consumé par les flammes dans trois heures d'incendie ; notre directeur vient de transmettre instantanément à son confrère de Paris le témoignage de sa vive sympathie à l'occasion du sinistre qui va le frapper."

De plus, il ne suffira plus pour préciser une date de dire : Tel jour, à telle heure ; il faudra ajouter : Temps de tel endroit. Aussi les employés du nouveau télégraphe ont-ils le soin d'ajouter aux communications échangées entre les deux continents la mention expresse : temps de Paris ou de Greenwich, ou temps de New-York ou de Washington.

Ainsi donc on pourra avec quelque peu d'argent — les moindres dépêches sont de 25 louis ! — s'ingérer de prophétie.

Mais la question a un côté plus sérieux ; et il se pourrait faire que cette circonstance hâte le moment où les peuples civilisés, faisant enfin abstraction d'une vanité nationale puérile, conviendront d'adopter un méridien unique, si mieux ils n'aiment revenir au premier méridien de l'île de fer, qu'on n'aurait jamais dû abandonner.

Mexique.

Les nouvelles du Mexique continuent à être mauvaises. La prise de Tampico par les dissidents est confirmée. L'empereur a proclamé l'état de siège dans nombre de provinces. Sa débonnaireté habituelle a fait place à la rigueur, mais ce qui est bon dans le principe le sauvera-t-il aujourd'hui ? Sera-t-il dit que, dans la famille des Hapsbourg, on agit toujours trop tard ?

Des détachements de filibusters américains quittent journellement la Californie pour aller se joindre aux juaristes en Sonora. Par voie de Southampton, nous apprenons la diminution de la crise commerciale à Rio-Janeiro. Les nouvelles du théâtre de la guerre ne sont pas favorables aux alliés. Le camp brésilien avait beaucoup souffert d'un bombardement sans pouvoir y répondre. Les maladies faisaient beaucoup de victimes parmi les alliés.

Le bruit courait à Montevideo qu'un combat avait eu lieu, et que les alliés avaient été repoussés. Le général Osorio aurait été tué. Le gouvernement de Montevideo a ordonné la suspension des paiements en espèces pendant six mois. (Courrier des Etats-Unis.)

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le Télégraphe Transatlantique.)

BERLIN, 18 août.—Un bill est maintenant discuté dans les chambres prussiennes, ayant pour objet l'annexion à la Prusse du royaume de Hanovre, la Hesse électorale, le Duché de Nassau, et la ville de Francfort.

PARIS, 18 août.—L'empereur Napoléon n'a pas encore le dessein d'annexer aucune partie du territoire belge à la France. PRAGUE, 18 août.—Le congrès de la paix est en session, et les négociations font des progrès. Les ratifications du traité de paix seront, d'après toutes les apparences, échangées dans dix jours.

PARIS, 20 août.—Les journaux de Paris gardent le silence sur la question des frontières de la France. Il est bruit ici que le gouvernement Italien traitera bientôt directement avec le Pape pour la cession de sa domination temporelle, et l'établissement de Rome comme la capitale de l'Italie.

L'Union raconte la fête qui a eu lieu à l'abbaye du Mont St-Michel rendu au culte, après avoir servi de prison : on y voit que Mgr Charbonnel ancien évêque de Toronto a prêché le sermon de circonstance.

LE MONT SAINT-MICHEL.—Le 1er août dernier la célèbre Abbaye du Mont Saint-Michel retrouvait les accents religieux que ses échos ne répétaient plus depuis si longtemps. Les hymnes d'allégresse et de reconnaissance remplaçaient les plaintes de la tristesse et du désespoir cette antique sanctuaire de la prière, métamorphosé en prison par le malheur des temps, était rendu à lui-même, et une affluence considérable de pèlerins s'était solennellement grande nouvelle inauguration. Au milieu d'un grand nombre de prêtres et d'étrangers de distinction, on remarquait le T. R. P. abbé de la Trappe de Briquere, accompagné d'un de ses moines ; M. de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, suivi d'un R. P. capucin, son secrétaire ; Mgr l'évêque de Coutances et d'Avranches, président toute cette belle fête ; Mgr l'évêque de Saint-Claude, et Mgr l'ar-

chevêque d'Alby, qui avait voulu venir du fond de la France pour pontifier dans l'église du mont St-Michel et célébrer une réurrection si belle et si touchante.

Mgr de Charbonnel a rappelé, dans un discours plein d'expression, quelques-unes des glorieuses et patriotiques légendes qui se rattachent à la vieille Abbaye.

Qui ne sait l'étonnant fait d'armes de ces 119 chevaliers assistés de ces 119 autres soldats bretons et normands qui, pendant la guerre de Cent Ans, défendirent le drapeau poigné de braves vit, assure-t-on, l'archange saint Michel lui-même combattant dans leurs rangs pour défendre sa montagne béni. L'ennemi fut repoussé avec perte et la France sauvée cette fois de l'invasion.

Tous les saints et savants religieux qui dorment sous les dalles de ce sanctuaire vénéré ont dû se réjouir avec les anges et tressailler dans leurs tombeaux de la justice rendue enfin par la France reconnaissante au protecteur de la Fille aînée de l'Eglise.

Voici, d'après la Gazette de Vienne, du 3 août, le texte des préliminaires de paix et de l'armistice : TRAITÉ DE PAIX PRELIMINAIRE.

LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, animés du désir de rendre à leurs pays les bienfaits de la paix, ont, à cet effet, et dans le but de fixer les préliminaires de paix, nommé plénipotentiaires, à savoir : S. M. l'empereur d'Autriche, le comte Alois Karolyi et le baron Adolphe de Breuner-Felsch ;

Et S. M. le roi de Prusse, son président du conseil et ministre des affaires étrangères, Othon, comte de Bismark-Schonhausen, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des traits fondamentaux suivants comme bases de la paix à conclure sans délai.

Art. Ier. A l'exception du royaume Lombardo-Vénitien, le territoire de la monarchie autrichienne reste intact. S. M. le roi de Prusse prend l'engagement de retirer ses troupes des territoires autrichiens occupés par elle, dès que la paix sera conclue, sous réserve des dispositions à prendre lors de la conclusion définitive de la paix pour la garantie du paiement de l'indemnité de guerre.

Art. II. S. M. l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique, telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne, sans la participation de l'empire d'Autriche.

S. M. promet également de reconnaître l'union plus étroite qui sera fondée par S. M. le roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les Etats allemands situés au midi de cette ligne contractent une union dont les liens nationaux avec la confédération du Nord de l'Allemagne, feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties.

Art. III.—S. M. l'empereur d'Autriche transfère à S. M. le roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne du 20 octobre 1864 lui avait reconnus sur les duchés de Sleswig et de Holstein, avec cette réserve, que les populations des districts du nord de Sleswig seront de nouveau réunis au Danemark si elles en expriment le désir par un vote librement émis.

Art. IV.—S. M. l'empereur d'Autriche prend l'engagement de payer à S. M. le roi de Prusse la somme de quarante millions de thalers pour couvrir une partie des frais que la guerre a occasionnés à la Prusse. Mais il y a lieu de retrancher de cette somme le montant de l'indemnité des frais de guerre que S. M. l'empereur d'Autriche a encore le droit d'exiger des duchés de Sleswig et de Holstein, en vertu de l'article 12 du traité de paix du 20 octobre 1864 précité, soit 15 millions de thalers, plus 5 millions comme équivalent des frais d'entretien de l'armée prussienne supportés par les pays de l'Autriche occupés par cette armée jusqu'au moment de la conclusion de la paix.

Art. V. Conformément au désir exprimé par Sa Majesté l'empereur d'Autriche, Sa Majesté le roi de Prusse se déclare prêt à laisser subsister, lors des modifications qui doivent avoir lieu en Allemagne, l'état territorial du royaume de Saxe dans son étendue actuelle, en se réservant, par contre, de régler en détail, par un traité spécial avec Sa Majesté le roi de Saxe, les questions relatives à la part de la Saxe dans les frais de guerre, ainsi qu'à la position future du royaume de Saxe dans la Confédération du Nord de l'Allemagne.

Par contre, S. M. l'empereur d'Autriche promet de reconnaître la nouvelle organisation que le roi de Prusse établira dans le nord de l'Allemagne, y compris les modifications qui en seront la conséquence.

Art. VI. S. M. le roi de Prusse prend l'engagement de décider S. M. le roi d'Italie, son allié, à donner son approbation aux préliminaires de la paix et à l'armistice basé sur ces préliminaires, dès que, par une déclaration de S. M. l'empereur des Français, le royaume vénitien aura été mis à la disposition de S. M. le roi d'Italie.

Art. VII. Les ratifications de la présente convention seront échangées à Ninkolsbourg dans l'espace de deux jours au plus tard.

Art. VIII. Sitôt après que la ratification de la présente convention aura été effectuée et échangée, LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse nommeront des plénipotentiaires qui se réuniront en un lieu qui sera ultérieurement désigné, pour conclure la paix sur la base du présent traité préliminaire et s'entendre sur les conditions de détail.

Art. IX. A cet effet, les Etats contractants, après avoir arrêté ces préliminaires, conclueront pour les armées autrichienne et saxonne, d'une part, et pour l'armée prussienne, d'autre part, un armistice dont les conditions détaillées devront, au point de vue militaire, être immédiatement arrêtées. Cet armistice sera en même temps conclu ici avec la Bavière, et le général baron de Manteuffel sera chargé de conclure avec le royaume de Wurtemberg et les grands-duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt, dès que ces Etats en feront la proposition, un armistice commençant le 2 août et basé sur l'état de possession militaire du moment.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armes. Fait à Ninkolsbourg, le 26e jour de juillet 1866. DE BISMARCK, M. P. KAROLYI, M. P. BRENNER, M. P.

Pénitencier Provincial.

A la fin de l'année 1864, il y avait 729 détenus dans le pénitencier, dont 667 hommes et 62 femmes. Pendant l'année 1865 il en a été reçu 276. 174 hommes et 26 femmes ont été mis en liberté parce que le terme de leur sentence avait expiré; 16 hommes et 2 femmes ont été relâchés par pitié, et 3 ont été transférés à l'hôpital du pénitencier, et 3 ont été transférés à l'Asile des aliénés criminels. En sorte qu'à la fin de l'année 1865, le pénitencier comptait 774 pensionnaires, 718 hommes et 56 femmes. En 1865, il a été reçu 93 hommes et deux femmes de plus qu'en 1864. Le Canada a fourni 70 détenus repartis comme suit: Montréal, 38; Québec, 13; Beauport, 1; Beauharis, 1; Bedford, 3; Beauport, 1; Rimouski, 1; Saint-Jovite, 1; Irberville, 1; Trois-Rivières, 4. La part du Canada est de 203. Les races se répartissent comme suit: Blancs, 247; nègres, 5; métis, 1; indiens, 1. Ils sont nés en Angleterre; 2 en France; 1 en Allemagne; 2 en Irlande; 1 au Nouveau-Brunswick; 1 à Terre-Neuve; 154 en France; 12 en Écosse; 21 aux États-Unis. 5 sont des baptistes; 116 appartiennent à l'Église d'Angleterre; 3 sont congrégationalistes; 2 luthériens; 37 méthodistes; 1 n'a aucune religion; 15 sont presbytériens, 101 catholiques romains. Il y avait à la fin de l'année 1865 dans le pénitencier: 2 boulangers; 3 barbiers; 6 forgerons; 1 fabricant de bouillottes; 1 bras-armeur; 1 fabricant de chaudières; 14 charpentiers; 2 bouchers; 13 cuisiniers; 1 charbonnier; 1 charrier; 2 fondeurs; 1 menuisier; 1 ingénieur; 147 journaliers; 1 avocat; 1 tailleur de bois; 21 couturiers; 21 cordonniers; 4 tailleurs de pierre; 1 instituteur; 4 fabricants de wagons.

FAITS DIVERS.

RENOUVELLEMENT DU MONUMENT DE SIR E. P. TACHÉ.—Dimanche dernier, à St. Thomas de Montargis, Sa Grandeur Monseigneur Taché, après les vêpres, un beau monument qui vient d'être élevé, dans le cimetière de la paroisse, sur la tombe de feu Sir. E. P. Taché. Le monument est en granit; il a la forme d'une croix, et est élevé d'une douzaine de pieds au-dessus du sol. Le socle est en pierre et porte les armes du défunt avec l'inscription suivante: A la mémoire de Sir Etienne Paschal Taché, chevalier, né à St. Thomas le 5 décembre 1785, décédé au même endroit le 30 juillet 1865. Monseigneur Taché officiait à la messe, assisté du Révérend Edmond Desjardins, comme diacre, du Révérend Achille Desjardins, comme sous-diacre, et du Révérend M. Taché, comme assistant. Un grand air aussi chanté le salut, après lequel un magnifique sermon sur la fête de l'Assomption.

ANNONCES NOUVELLES.

Compagnie Richelieu.—J. E. Deschamps. Acte concernant la faillite.—H. Blais & Cie., Institutrice demandée.—Jos. Cantillon. Collège N.-D. de Lévis. La rentrée des élèves de l'Hôpital-Général. Envois Américains.—Esmontes—R. S. Bouchette. Le vapeur "Union"—J. Chabot. Avis Public.—N. F. Belleau.

Comment vivre et comment mourir.

Comment vivre et comment mourir.—C'est une chose facile pour un malade de se donner la mort par des purgatifs minéraux aigus; mais il est également en son pouvoir de recouvrer la santé et la force, en recourant au seul médicament qui restaure les fonctions dérangées de la digestion et qui expulse les conditions malsaines sans affaiblir le système. Dans les Pléures scabieuses de Bristol il trouvera ce grand desideratum qu'on cherche depuis un temps immémorial, mais en vain. Elles sont recommandées aux dyspeptiques, aux constipés, aux bilieux, aux rhumatisés, aux hydro-piques, en un mot à tous ceux qui souffrent de maladies provenant de l'estomac, du foie ou des entrailles, comme un moyen de guérison permanente et immédiate. Dans toutes les maladies d'un caractère chronique (particulièrement dans les rhumatismes, les maladies du foie, l'hydropisie et la névralgie) ou dans celle dont les symptômes sont le caractère distinctif, la Salseparille de Bristol, pour enrichir et purifier le sang, peut être employée avec un avantage infini. Elles sont contenues dans des boîtes et peuvent être conservées sous tous les climats.

Decès.

A Montréal, le 18 courant, à l'âge de soixante-dix-sept ans et quatre mois, Benjamin DeLisle, Ec. Ce Monsieur avait servi avec distinction, comme officier dans le Royal Canadian Fencible Regiment, durant la guerre de 1814, et pris une part active à la mémorable bataille de Chateauguay, le 26 octobre 1813, sous le commandement de cet officier distingué, le Colonel De Salaberry, qui, après cette bataille, confia à M. DeLisle la charge de conduire à Québec cent quarante-huit prisonniers de guerre tués à cet engagement, au nombre desquels se trouvait feu le Général Winfield Scott, de l'armée des États-Unis. M. DeLisle était décoré de la médaille de Chateauguay, et après la paix, placé sur la liste des demi-paix. Il fut jusqu'à ses derniers temps le Lieutenant-Colonel du 11me de la Milice Volontaire de Montréal, qu'il avait organisé et mis sur un pied effectif.—(Mortuè). A la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, mercredi, le 1er courant, la Revé. Sœur Ste. Elisabeth, ancienne Supérieure de cette Communauté, née Marie-Louise Dorval, de la paroisse Ste. Famille, Isle d'Orléans. Elle était âgée de 72 ans, 1 mois et 24 jours. A Deschambault, à l'âge de 16 ans, demoiselle Elmira, fille aînée du capitaine Pâquet. A l'Islet, est décédée, le 18 du courant, Dame Basille Methot, épouse de M. Jacques Fournier. Cette respectable dame, modèle de la femme chrétienne par sa charité, sa douceur et sa piété, emporte avec elle les regrets de tous ceux qui l'ont connue. Elle est allée recevoir la récompense de ses vertus épurées et augmentées par les souffrances de ses dernières années. Elle était mère du Rév. M. Ls. Fournier, Assistant-Procureur du Collège de Ste. Anne. (Le "Journal de Québec" est prié de reproduire ce décès.)

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, Dans la Cour Supérieure DISTRICT DE QUÉBEC. J. E. DESCHAMPS, dans l'affaire de "HOME BLAIS & CIE.," Failli. LE DEUXIEME JOUR DE NOVEMBRE prochain, le SOUSSIGNE demandera à la COUR sa décharge en vertu du dit acte. "HOME BLAIS & CIE.," par W. J. MACADAMS, Proc. ad litem. Québec, 22 août 1866. 1654—2m.

Institutrice demandée.

ON a besoin, à ST. COLOMB DE SILLERY, d'une INSTITUTRICE FRANÇAISE, munie d'un DIPLOME pour ECOLE ELEMENTAIRE, et possédant de bonnes recommandations quant au caractère et à la qualification. On peut s'adresser, par lettre affranchie à la poste, au soussigné. (Le "Journal de Québec" est prié de reproduire ce décès.) JOS. CANTILLON, Sec.-Trés. Québec, 22 août 1866. 1655

Collège N.-D. de Lévis.

LA RENTRÉE des ELEVES INTERNES est fixée au LUNDI, 3 septembre, à 6 heures du soir. Les classes s'ouvriront le lendemain. 20 août 1866. 1656

LA RENTRÉE des ELEVES DU PENSIONNAT de l'HOPITAL GENERAL aura lieu le 3 SEPTEMBRE prochain. Québec, 22 août 1866. 1657—2fp

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL, Outaouais, 10 août 1866. DES APPLICATIONS seront reçues jusqu'au DIX du mois prochain, par ce Département, pour l'achat de DEBENTURES DE LA PROVINCE, pouvant être émises sous les dénominations de \$100, \$200, \$500 et \$1000, et porter sept par cent d'intérêt, payable tous les six mois, et rachetables le premier de septembre 1868, à cet Office, au pair. L'application doit établir le taux, et la Dénomination requise par les acheteurs. Des Reçus des Dépôts seront donnés par le Receveur Général, contre-signés par le Ministre des Finances, et que les acheteurs devront conserver jusqu'à ce que les Débentures soient prêtes à être délivrées, et l'argent peut-être payé dans toute Succursale de la Banque de Montréal, au crédit du Receveur Général. Les acheteurs auront droit à l'intérêt à compter de la date du dépôt, si leur application est acceptée. N. F. BELLEAU, Receveur Général. Québec, 22 août 1866. 1659—9f

Envois Américains—Esmontes.

DEPARTEMENT DES FINANCES, Douanes, Québec, 16 Mars, 1863. L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement aux taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada. R. S. M. BOUCHETTE, RECEVEUR GENERAL. DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 17 août 1866. EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être, ce jour, 3 1/2 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine. R. S. M. BOUCHETTE, RECEVEUR GENERAL. DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 17 août 1866.

Compagnie des Remorqueurs du St-Laurent.

LIGNE POUR LES PASSAGERS ET LE FRET ENTRE QUEBEC ET PICTOU. Le splendide et rapide nouveau steamer UNION. CAPT. W. DAVISON, LAISSERA le quai St. André, MARDI, le 4 SEPTEMBRE prochain, à 4 heures P. M., pour Pictou, arrêtant (pendant l'aller et le retour) à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Newcastle, Chatham et Shediac. PRIX DU PASSAGE: Chambre pour jusqu'à Pictou, y compris les repas et lits..... \$18.00 Entrepont..... 7.50 Ce splendide bateau à vapeur a toute la perfection des meilleurs vaisseaux les plus récemment construits, est pourvu de larges chambres pour de grandes familles, et est reconnu pour un des vaisseaux les plus rapides qui parcourent le St. Laurent. Pour plus ample information, s'adresser à l'Office de la Compagnie, quai St. André. J. CHABOT, Gérant. Québec, 22 août 1866. 1629

Séminaire de Québec.

LA RENTRÉE des ELEVES INTERNES est fixée au LUNDI, 3 SEPTEMBRE, à 6 HEURES du soir. Les classes s'ouvriront le lendemain. Québec, 20 août 1866. 1653

ARÊGÉ DES CHANGEMENTS effectués dans la loi par le CODE CIVIL du Bas-Canada.

En vente chez Leger, Brousseau, Libraire. PRIX..... 50 cts. Québec, 17 août 1866. 1651

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

LA RENTRÉE des ELEVES DE CETTE INSTITUTION aura lieu le 6 SEPTEMBRE. Québec, 17 août 1866. 1652

Ecole Normale-Laval.

LA RENTRÉE des ELEVES-MAITRESSES aura lieu MARDI le 4 SEPTEMBRE, et celle des ELEVES-MAITRES, MERCREDI, le 5, à 5 h. P. M. LES ECOLES MODELES se rouvriront le lendemain. JEAN LANGEVIN, Pte. Principal. Québec, 13 août 1866. 1648—6f

LES Commissaires de l'Académie de Sillery ont besoin immédiatement d'un instituteur français diplômé pour Académie ou Ecole-Modèle, et possédant de bonnes recommandations quant au caractère et à la qualification. Les lettres doivent être affranchies si l'on fait application par lettres. S'adresser au soussigné. JOS. CANTILLON, Sec.-Trés. Québec, 1 août 1866. 1631

Bazar à Lotbinière.

IL se tiendra en la paroisse de LOTBINIERE, le 21 DU COURANT et les jours suivants, un BAZAR, au profit du couvent de cette paroisse, afin d'aider les DAMES RELIGIEUSES à faire des améliorations à leur établissement. Le public est respectueusement invité à venir le visiter, et toutes contributions seront reçues avec reconnaissance. Par ordre, H. GRENIER, Secrétaire. Québec, 6 août 1866. 1642—6f.

Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M. D. L.

Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M. D. L. a son domicile et son bureau de consultation au N° 13 de la rue Ste. Ursule, Haute-Ville, où il continuera l'exercice de sa profession pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Québec, 9 mai 1866—1556. 12m.

EMPRUNT PONTIFICAL. Allouance aux Provinces anglaises du Nord de l'Amérique—Deux millions de piastres. POUR assurer au Trésor des Etats du St. Siège une indépendance complète, pendant les négociations entamées entre les gouvernements de France et d'Italie, pour la liquidation de la dette des Etats Pontificaux, Sa Sainteté Pie IX a décrété, par l'Édit Pontifical du 11 avril 1866, l'émission, par souscription, d'un emprunt maintenant offert au public. Quoique les emprunts précédents se soient faits presque au pair, Sa Sainteté, en vue de la condition actuelle des affaires financières, et pour ne pas imposer un sacrifice à ceux qui sont désireux de lui aider à faire face aux embarras financiers temporaires avec lesquels il a actuellement à compter, et voulant en même temps offrir un attrait aux capitalistes, a décidé d'emprunter cet emprunt à soixante-six (66) piastres en or pour des coupons de cent piastres en or. Les coupons, payables au porteur, sont de 500 francs ou cent piastres (en or), portant chacun cinq pour cent d'intérêt par année, en or; ils seront payables semi-annuellement, le 1er avril et le 1er octobre, à Paris ou à New-York, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, au taux d'escompte courant. L'émission étant à 66 piastres (or) donnera plus de 72 pour cent d'intérêt sur le placement. A partir de 1870, \$12,000,000 seront annuellement consacrés au rachat des coupons; le montant de l'intérêt de ceux qui auront été retirés sera consacré à la réduction de la dette. On a raison de croire que cet emprunt se recommandera de lui-même aux capitalistes en général et à coup sûr à tous les bons catholiques qui ont à cœur de prouver que Sa Sainteté ne s'est jamais adressée en vain à eux. Aucun placement ne peut présenter plus de sécurité qu'un placement garanti, comme l'est celui-ci, par la parole engagée d'un Etat qui a toujours ponctuellement rempli tous les engagements pris par son Chef Pontife. Des souscriptions seront reçues et des coupons payés à nos dépositaires de banques suivantes: MM. Edward Blount et Cie, Paris, France. MM. Duncan, Sherman et Cie., rue Nassau, New-York. MM. Drexel et Cie., no. 34, 3ème rue du Sud, Philadelphie. Om. Spellicy, 310, rue Chelut, Philadelphie. Thomas Layton, Ec., Président de la Banque du Sud, Nouvelle-Orléans. MM. Tesson Fils et Cie., St. Louis. M. John B. Murray, No. 18, rue Nassau, New-York. Patrick Donohue, Ec., Boston. MM. James T. Brady & Cie., Pittsburg, Pa. MM. Gilmore, Dunlap & Cie., Cincinnati, Ohio. George A. Lette, Ec., Providence, R. I. MM. Tucker & Cie., Louisville, Ky. MM. L. J. Tormay & Cie., No. 22, rue South, Baltimore. Alfred LaRoque, Ec., Directeur de la Banque d'Épargne de Montréal, Montréal. Frs. Vézina, Ec., Caissier de la Banque Nationale, Québec. M. Robert Murphy s'étant adressé à nos muni de lettres d'introduction du Nonce Apostolique à Paris, nous croyons devoir recommander d'une manière particulière l'objet de sa mission au clergé et aux fidèles du diocèse. Donnée à Québec, ce 27 juillet 1866. C. F. EVEQUE DE TLOA, Administrateur. Le vénérable clergé catholique des Etats-Unis et du Canada, pour mener à bonne fin cette excellente œuvre, voudra bien recevoir des souscriptions et en percevoir le montant, et les expédier par traite ou par courrier au bureau central à la maison de banque de MM. Duncan, Sherman et Cie., en marquant sur l'enveloppe "Emprunt Pontifical." En retour, des coupons leur seront immédiatement transmis. ROBERT MURPHY, Agent. NONCIATURE APOSTOLIQUE EN FRANCE. Paris, 29 mai 1866. M. Robert Murphy, Paris. MOUSIER.—MM. Edward Blount et Cie, chargés de l'émission du nouvel emprunt que le Saint-Père vient de décréter par son décret du 11 avril dernier, m'ont informé de l'offre que vous leur avez faite de placer les coupons du dit emprunt en Amérique et des motifs qu'ils ont de croire au succès de nos efforts. J'ai accueilli cette nouvelle avec une vive satisfaction, et je désire moi-même, monsieur, vous encourager dans vos bonnes intentions, et vous prier de ne rien négliger de ce qui peut vous permettre d'atteindre un but aussi juste et aussi utile au gouvernement du Saint-Siège que celui que vous vous proposez. A cette fin, vous êtes spécialement invité à vous aboucher, surtout, avec nos seigneurs les Archevêques et Evêques et avec les vénérables membres du clergé, dont l'appui moral est indispensable pour grossir le nombre des souscripteurs parmi les fidèles. Et par ces lettres que vous pourrez exhiber aux Révérends Prêtres et à tous les Ecclésiastiques, je les prie instamment d'avoir la bonté de vous recevoir avec la plus grande bienveillance et de nous prêter toute l'aide en leur pouvoir pour le succès de l'entreprise. Dans ce but, je leur déclare que vous êtes, sous les ordres de MM. Edward Blount et Cie, seul autorisé à négocier les coupons de l'emprunt pontifical en Amérique, et j'ajoute que la souscription est pour le compte immédiat du gouvernement du Saint-Père. Il me serait, monsieur, tout particulièrement agréable de savoir les noms des personnes qui ont déjà souscrit à l'emprunt ou qui ont aidé à la souscription. Avec l'espoir que vos efforts seront promptement couronnés du plus complet succès, je suis heureux de vous donner l'assurance de mes sentiments de la considération la plus distinguée. Le Nonce Apostolique en France. (Signé.) FLAVIO, archevêque de Myre. Nous certifions que ce qui précède est une traduction exacte de l'original. C. F. EV. DE TLOA, Administrateur. N. B.—L'on verra que M. Frs. Vézina, Caissier de la Banque Nationale, et Caissier Gérant de la Caisse d'Economie Notre Dame, de Québec, a été ajouté à la liste des différents banquiers nommés par M. Murphy. Je prie les Messieurs du Clergé et tous les fidèles du Diocèse de vouloir bien s'adresser à M. Vézina pour la souscription à l'emprunt susdit.—M. Vézina aura des livres de souscription ouverts à ses bureaux de la Banque Nationale et de la Caisse d'Economie chaque jour, de 10 à 3 heures. C. F. EV. DE TLOA. Québec, 15 août 1866. 1641—1m.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL, Outaouais, 10 août 1866. DES APPLICATIONS seront reçues jusqu'au DIX du mois prochain, par ce Département, pour l'achat de DEBENTURES DE LA PROVINCE, pouvant être émises sous les dénominations de \$100, \$200, \$500 et \$1000, et porter sept par cent d'intérêt, payable tous les six mois, et rachetables le premier de septembre 1868, à cet Office, au pair. L'application doit établir le taux, et la Dénomination requise par les acheteurs. Des Reçus des Dépôts seront donnés par le Receveur Général, contre-signés par le Ministre des Finances, et que les acheteurs devront conserver jusqu'à ce que les Débentures soient prêtes à être délivrées, et l'argent peut-être payé dans toute Succursale de la Banque de Montréal, au crédit du Receveur Général. Les acheteurs auront droit à l'intérêt à compter de la date du dépôt, si leur application est acceptée. N. F. BELLEAU, Receveur Général. Québec, 22 août 1866. 1659—9f

Envois Américains—Esmontes.

DEPARTEMENT DES FINANCES, Douanes, Québec, 16 Mars, 1863. L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement aux taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada. R. S. M. BOUCHETTE, RECEVEUR GENERAL. DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 17 août 1866. EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être, ce jour, 3 1/2 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine. R. S. M. BOUCHETTE, RECEVEUR GENERAL. DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 17 août 1866.

Compagnie des Remorqueurs du St-Laurent.

LIGNE POUR LES PASSAGERS ET LE FRET ENTRE QUEBEC ET PICTOU. Le splendide et rapide nouveau steamer UNION. CAPT. W. DAVISON, LAISSERA le quai St. André, MARDI, le 4 SEPTEMBRE prochain, à 4 heures P. M., pour Pictou, arrêtant (pendant l'aller et le retour) à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Newcastle, Chatham et Shediac. PRIX DU PASSAGE: Chambre pour jusqu'à Pictou, y compris les repas et lits..... \$18.00 Entrepont..... 7.50 Ce splendide bateau à vapeur a toute la perfection des meilleurs vaisseaux les plus récemment construits, est pourvu de larges chambres pour de grandes familles, et est reconnu pour un des vaisseaux les plus rapides qui parcourent le St. Laurent. Pour plus ample information, s'adresser à l'Office de la Compagnie, quai St. André. J. CHABOT, Gérant. Québec, 22 août 1866. 1629

Séminaire de Québec.

LA RENTRÉE des ELEVES INTERNES est fixée au LUNDI, 3 SEPTEMBRE, à 6 HEURES du soir. Les classes s'ouvriront le lendemain. Québec, 20 août 1866. 1653

ARÊGÉ DES CHANGEMENTS effectués dans la loi par le CODE CIVIL du Bas-Canada.

En vente chez Leger, Brousseau, Libraire. PRIX..... 50 cts. Québec, 17 août 1866. 1651

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

LA RENTRÉE des ELEVES DE CETTE INSTITUTION aura lieu le 6 SEPTEMBRE. Québec, 17 août 1866. 1652

Ecole Normale-Laval.

LA RENTRÉE des ELEVES-MAITRESSES aura lieu MARDI le 4 SEPTEMBRE, et celle des ELEVES-MAITRES, MERCREDI, le 5, à 5 h. P. M. LES ECOLES MODELES se rouvriront le lendemain. JEAN LANGEVIN, Pte. Principal. Québec, 13 août 1866. 1648—6f

LES Commissaires de l'Académie de Sillery ont besoin immédiatement d'un instituteur français diplômé pour Académie ou Ecole-Modèle, et possédant de bonnes recommandations quant au caractère et à la qualification. Les lettres doivent être affranchies si l'on fait application par lettres. S'adresser au soussigné. JOS. CANTILLON, Sec.-Trés. Québec, 1 août 1866. 1631

Bazar à Lotbinière.

IL se tiendra en la paroisse de LOTBINIERE, le 21 DU COURANT et les jours suivants, un BAZAR, au profit du couvent de cette paroisse, afin d'aider les DAMES RELIGIEUSES à faire des améliorations à leur établissement. Le public est respectueusement invité à venir le visiter, et toutes contributions seront reçues avec reconnaissance. Par ordre, H. GRENIER, Secrétaire. Québec, 6 août 1866. 1642—6f.

Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M. D. L.

Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M. D. L. a son domicile et son bureau de consultation au N° 13 de la rue Ste. Ursule, Haute-Ville, où il continuera l'exercice de sa profession pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Québec, 9 mai 1866—1556. 12m.

EMPRUNT PONTIFICAL. Allouance aux Provinces anglaises du Nord de l'Amérique—Deux millions de piastres. POUR assurer au Trésor des Etats du St. Siège une indépendance complète, pendant les négociations entamées entre les gouvernements de France et d'Italie, pour la liquidation de la dette des Etats Pontificaux, Sa Sainteté Pie IX a décrété, par l'Édit Pontifical du 11 avril 1866, l'émission, par souscription, d'un emprunt maintenant offert au public. Quoique les emprunts précédents se soient faits presque au pair, Sa Sainteté, en vue de la condition actuelle des affaires financières, et pour ne pas imposer un sacrifice à ceux qui sont désireux de lui aider à faire face aux embarras financiers temporaires avec lesquels il a actuellement à compter, et voulant en même temps offrir un attrait aux capitalistes, a décidé d'emprunter cet emprunt à soixante-six (66) piastres en or pour des coupons de cent piastres en or. Les coupons, payables au porteur, sont de 500 francs ou cent piastres (en or), portant chacun cinq pour cent d'intérêt par année, en or; ils seront payables semi-annuellement, le 1er avril et le 1er octobre, à Paris ou à New-York, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, au taux d'escompte courant. L'émission étant à 66 piastres (or) donnera plus de 72 pour cent d'intérêt sur le placement. A partir de 1870, \$12,000,000 seront annuellement consacrés au rachat des coupons; le montant de l'intérêt de ceux qui auront été retirés sera consacré à la réduction de la dette. On a raison de croire que cet emprunt se recommandera de lui-même aux capitalistes en général et à coup sûr à tous les bons catholiques qui ont à cœur de prouver que Sa Sainteté ne s'est jamais adressée en vain à eux. Aucun placement ne peut présenter plus de sécurité qu'un placement garanti, comme l'est celui-ci, par la parole engagée d'un Etat qui a toujours ponctuellement rempli tous les engagements pris par son Chef Pontife. Des souscriptions seront reçues et des coupons payés à nos dépositaires de banques suivantes: MM. Edward Blount et Cie, Paris, France. MM. Duncan, Sherman et Cie., rue Nassau, New-York. MM. Drexel et Cie., no. 34, 3ème rue du Sud, Philadelphie. Om. Spellicy, 310, rue Chelut, Philadelphie. Thomas Layton, Ec., Président de la Banque du Sud, Nouvelle-Orléans. MM. Tesson Fils et Cie., St. Louis. M. John B. Murray, No. 18, rue Nassau, New-York. Patrick Donohue, Ec., Boston. MM. James T. Brady & Cie., Pittsburg, Pa. MM. Gilmore, Dunlap & Cie., Cincinnati, Ohio. George A. Lette, Ec., Providence, R. I. MM. Tucker & Cie., Louisville, Ky. MM. L. J. Tormay & Cie., No. 22, rue South, Baltimore. Alfred LaRoque, Ec., Directeur de la Banque d'Épargne de Montréal, Montréal. Frs. Vézina, Ec., Caissier de la Banque Nationale, Québec. M. Robert Murphy s'étant adressé à nos muni de lettres d'introduction du Nonce Apostolique à Paris, nous croyons devoir recommander d'une manière particulière l'objet de sa mission au clergé et aux fidèles du diocèse. Donnée à Québec, ce 27 juillet 1866. C. F. EVEQUE DE TLOA, Administrateur. Le vénérable clergé catholique des Etats-Unis et du Canada, pour mener à bonne fin cette excellente œuvre, voudra bien recevoir des souscriptions et en percevoir le montant, et les expédier par traite ou par courrier au bureau central à la maison de banque de MM. Duncan, Sherman et Cie., en marquant sur l'enveloppe "Emprunt Pontifical." En retour, des coupons leur seront immédiatement transmis. ROBERT MURPHY, Agent. NONCIATURE APOSTOLIQUE EN FRANCE. Paris, 29 mai 1866. M. Robert Murphy, Paris. MOUSIER.—MM. Edward Blount et Cie, chargés de l'émission du nouvel emprunt que le Saint-Père vient de décréter par son décret du 11 avril dernier, m'ont informé de l'offre que vous leur avez faite de placer les coupons du dit emprunt en Amérique et des motifs qu'ils ont de croire au succès de nos efforts. J'ai accueilli cette nouvelle avec une vive satisfaction, et je désire moi-même, monsieur, vous encourager dans vos bonnes intentions, et vous prier de ne rien négliger de ce qui peut vous permettre d'atteindre un but aussi juste et aussi utile au gouvernement du Saint-Siège que celui que vous vous proposez. A cette fin, vous êtes spécialement invité à vous aboucher, surtout, avec nos seigneurs les Archevêques et Evêques et avec les vénérables membres du clergé, dont l'appui moral est indispensable pour grossir le nombre des souscripteurs parmi les fidèles. Et par ces lettres que vous pourrez exhiber aux Révérends Prêtres et à tous les Ecclésiastiques, je les prie instamment d'avoir la bonté de vous recevoir avec la plus grande bienveillance et de nous prêter toute l'aide en leur pouvoir pour le succès de l'entreprise. Dans ce but, je leur déclare que vous êtes, sous les ordres de MM. Edward Blount et Cie, seul autorisé à négocier les coupons de l'emprunt pontifical en Amérique, et j'ajoute que la souscription est pour le compte immédiat du gouvernement du Saint-Père. Il me serait, monsieur, tout particulièrement agréable de savoir les noms des personnes qui ont déjà souscrit à l'emprunt ou qui ont aidé à la souscription. Avec l'espoir que vos efforts seront promptement couronnés du plus complet succès, je suis heureux de vous donner l'assurance de mes sentiments de la considération la plus distinguée. Le Nonce Apostolique en France. (Signé.) FLAVIO, archevêque de Myre. Nous certifions que ce qui précède est une traduction exacte de l'original. C. F. EV. DE TLOA, Administrateur. N. B.—L'on verra que M. Frs. Vézina, Caissier de la Banque Nationale, et Caissier Gérant de la Caisse d'Economie Notre Dame, de Québec, a été ajouté à la liste des différents banquiers nommés par M. Murphy. Je prie les Messieurs du Clergé et tous les fidèles du Diocèse de vouloir bien s'adresser à M. Vézina pour la souscription à l'emprunt susdit.—M. Vézina aura des livres de souscription ouverts à ses bureaux de la Banque Nationale et de la Caisse d'Economie chaque jour, de 10 à 3 heures. C. F. EV. DE TLOA. Québec, 15 août 1866. 1641—1m.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DU RECEVEUR GENERAL, Outaouais, 10 août 1866. DES APPLICATIONS seront reçues jusqu'au DIX du mois prochain, par ce Département, pour l'achat de DEBENTURES DE LA PROVINCE, pouvant être émises sous les dénominations de \$100, \$200, \$500 et \$1000, et porter sept par cent d'intérêt, payable tous les six mois, et rachetables le premier de septembre 1868, à cet Office, au pair. L'application doit établir le taux, et la Dénomination requise par les acheteurs. Des Reçus des Dépôts seront donnés par le Receveur Général, contre-signés par le Ministre des Finances, et que les acheteurs devront conserver jusqu'à ce que les Débentures soient prêtes à être délivrées, et l'argent peut-être payé dans toute Succursale de la Banque de Montréal, au crédit du Receveur Général. Les acheteurs auront droit à l'intérêt à compter de la date du dépôt, si leur application est acceptée. N. F. BELLEAU, Receveur Général. Québec, 22 août 1866. 1659—9f

Envois Américains—Esmontes.

DEPARTEMENT DES FINANCES, Douanes, Québec, 16 Mars, 1863. L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement aux taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada. R. S. M. BOUCHETTE, RECEVEUR GENERAL. DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 17 août 1866. EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être, ce jour, 3 1/2 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine. R. S. M. BOUCHETTE, RECEVEUR GENERAL. DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 17 août 1866.

Compagnie des Remorqueurs du St-Laurent.

LIGNE POUR LES PASSAGERS ET LE FRET ENTRE QUEBEC ET PICTOU. Le splendide et rapide nouveau steamer UNION. CAPT. W. DAVISON, LAISSERA le quai St. André, MARDI, le 4 SEPTEMBRE prochain, à 4 heures P. M., pour Pictou, arrêtant (pendant l'aller et le retour) à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Newcastle, Chatham et Shediac. PRIX DU PASSAGE: Chambre pour jusqu'à Pictou, y compris les repas et lits..... \$18.00 Entrepont..... 7.50 Ce splendide bateau à vapeur a toute la perfection des meilleurs vaisseaux les plus récemment construits, est pourvu de larges chambres pour de grandes familles, et est reconnu pour un des vaisseaux les plus rapides qui parcourent le St. Laurent. Pour plus ample information, s'adresser à l'Office de la Compagnie, quai St. André. J. CHABOT, Gérant. Québec, 22 août 1866. 1629

Séminaire de Québec.

LA RENTRÉE des ELEVES INTERNES est fixée au LUNDI, 3 SEPTEMBRE, à 6 HEURES du soir. Les classes s'ouvriront le lendemain. Québec, 20 août 1866. 1653

ARÊGÉ DES CHANGEMENTS effectués dans la loi par le CODE CIVIL du Bas-Canada.

En vente chez Leger, Brousseau, Libraire. PRIX..... 50 cts. Québec, 17 août 1866. 1651

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

LA RENTRÉE des ELEVES DE CETTE INSTITUTION aura lieu le 6 SEPTEMBRE. Québec, 17 août 1866. 1652

Ecole Normale-Laval.

LA RENTRÉE des ELEVES-MAITRESSES aura lieu MARDI le 4 SEPTEMBRE, et celle des ELEVES-MAITRES, MERCREDI, le 5, à 5 h. P. M. LES ECOLES MODELES se rouvriront le lendemain. JEAN LANGEVIN, Pte. Principal. Québec, 13 août 1866. 1648—6f

LES Commissaires de l'Académie de Sillery ont besoin immédiatement d'un instituteur français diplômé pour Académie ou Ecole-Modèle, et possédant de bonnes recommandations quant au caractère et à la qualification. Les lettres doivent être affranchies si l'on fait application par lettres. S'adresser au soussigné. JOS. CANTILLON, Sec.-Trés. Québec, 1 août 1866. 1631

Bazar à Lotbinière.

IL se tiendra en la paroisse de LOTBINIERE, le 21 DU COURANT et les jours suivants, un BAZAR, au profit du couvent de cette paroisse, afin d'aider les DAMES RELIGIEUSES à faire des améliorations à leur établissement. Le public est respectueusement invité à venir le visiter, et toutes contributions seront reçues avec reconnaissance. Par ordre, H. GRENIER, Secrétaire. Québec, 6 août 1866. 1642—6f.

Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M

GRANDE REDUCTION

sur les

MARCHANDISES DE COTON !!

Cotons nouveaux venant d'être recus et offerts aux taux de la baisse actuelle en Angleterre,

chez

Montminy & Brunet

Saint-Roch.

MONTMINY et BRUNET informent leurs pratiques et le public qu'ils viennent de recevoir par les derniers steamers d'Europe une grande quantité de Coton de toute espèce acheté pendant la baisse énorme qui a eu lieu sur ces effets sur les marchés anglais dans le cours du mois dernier, les acheteurs trouveront les prix bien bas, et la qualité des effets bien meilleure que par le passé. Ces effets consistent en Shirting, Coton des Indes, Coton Jaune, Coton de double largeur pour drap de lit, jaune et blanc, Indiennes, Coton filé blanc et bleu, Couvrepiéds blancs et de couleurs, et beaucoup d'autres espèces de coton.

Aussi

Une caisse de Toile fine en coupons de qualité supérieure et à bas prix.

De plus

Un grand lot d'Étoffes à Robes offert à 25 p. 100 de réduction sur les prix du printemps.

MONTMINY et BRUNET, Coin des rues du Pont et des Fossés, Saint-Roch.

Québec, 23 juillet 1866—1835

NOUVEAU MAGASIN.

P. Couture et cie.

EN FACE DU

MARCHE JACQUES-CARTIER

Rue la Couronne, No. 36.

Le public trouvera le plus complet assortiment de MARCHANDISES SÈCHES qu'il y ait à Québec. Tous les goûts et toutes les classes d'acheteurs y trouveront satisfaction pour la qualité des effets et pour les prix qui défient toute compétition.

ACHETEURS, VEZ VOUS ASSURER

ET VOUS SEREZ SATISFAITS !!

Venant d'être reçu :

10 CAISSES DRAPS FRANÇAIS,

- 12 caisses Casimires français, 8 caisses Tweeds des derniers patrons, 3 balles Flanelles de toute qualité, 15 balles Coton Jaune depuis 4d à 2s 6d, 15 balles Coton des Indes depuis 5d à 1s 2s.

A L'ANCIEN ÉTABLISSEMENT

DE

MM. P. COUTURE ET CIE.,

Rue de la Couronne, No. 37.

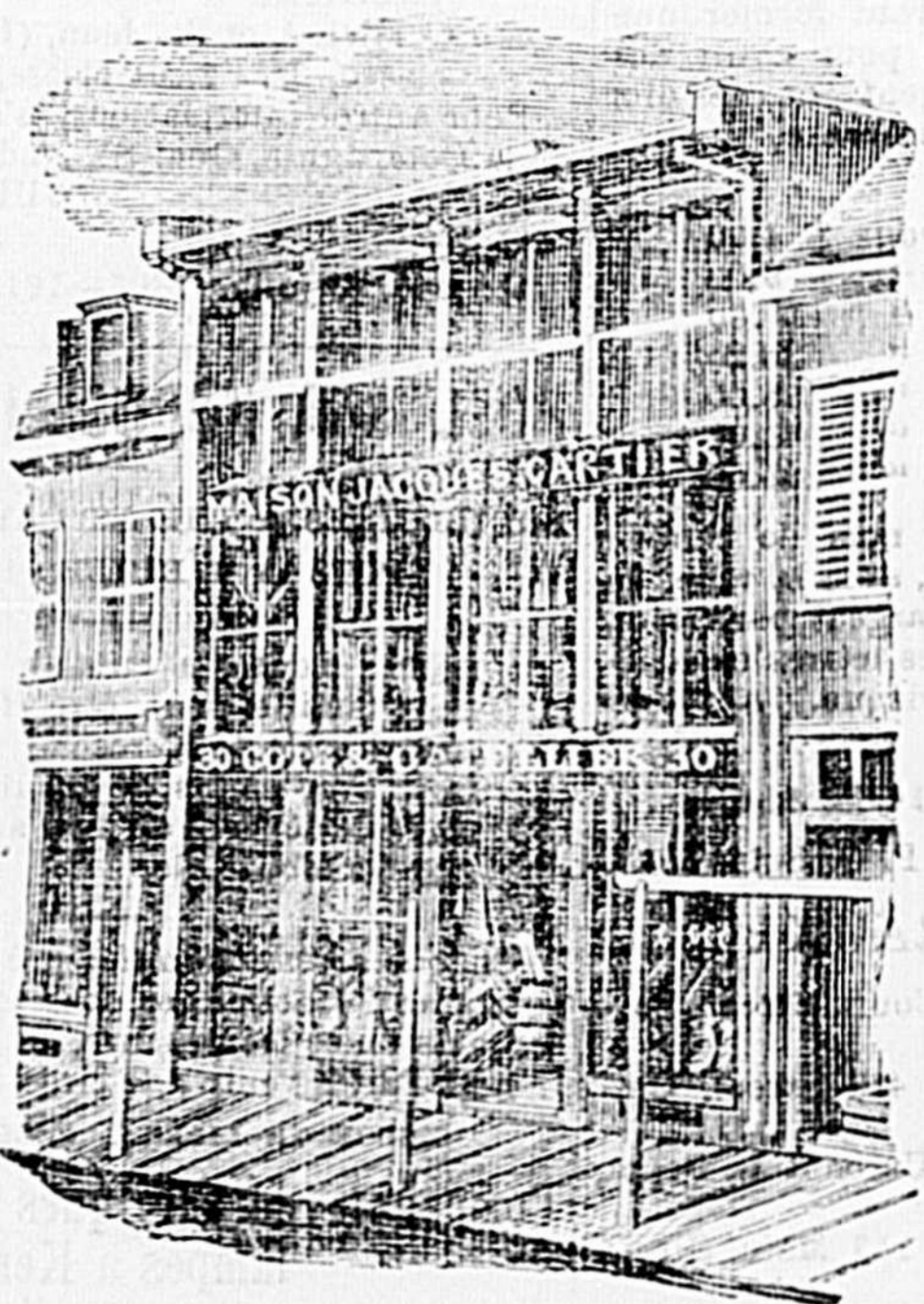
Les soussignés ont aussi augmenté d'une manière très-considérable leur DÉPARTEMENT DE HARDÉS FAITES où le public trouvera ce qu'il y a de mieux et au plus bas prix.

P. COUTURE & CIE.

11 juin—18661571

Marchandises Sèches !!!

MAISON JACQUES-CARTIER,



GRANDE REDUCTION

GRANDE REDUCTION

LES SOUSSIGNÉS ayant en main un stock considérable de MARCHANDISES SÈCHES provenant des différents fonds de BANQUEROUTE qui ont été vendus à ENCADRE pendant la dernière saison, et ayant aussi complété leur assortiment du PRINTEMPS, annoncent aux consommateurs qu'ils vendront comme par le passé à des prix qui ne fera qu'augmenter la foule des acheteurs qui PATRONISE cette établissement depuis longtemps.

COTE ET CATELIER,

N° 30 rue de la Couronne, St. Roch.

P. S.—Désirent particulièrement attirer l'attention de leurs nombreuses pratiques, sur un grand nombre d'articles français, qui consiste principalement en toile, qui ne se trouve qu'à leur établissement.

28 mai 1866—1426.

Dr. Chs. Trudel,

RUE ET FAUBOURG ST. JEAN,

N° 40

En face du cimetière anglais.

Québec, 9 mai 1866. 12m.

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

A Vendre.

LES six dernières années du COURRIER DU CANADA, complètes.

S'adresser à

ÉPIPHANE LEFRANÇOIS,

43, Rue des commissaires,

St. Roch,

ou à LEGER BROUSSEAU

Québec, 25 septembre 1865.

MAINTENANT EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE

LEGER BROUSSEAU.

NOUVELLE PUBLICATION

D'UNE GRANDE IMPORTANCE.

LE

NOUVEAU TESTAMENT

DE

Notre-Seigneur Jesus-Christ

Traduit de la Vulgate en français avec des notes Explicatives, Morales et Dogmatiques pour en faciliter l'intelligence par

MGR. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON, ÉVÊQUE DE TLOA,

Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

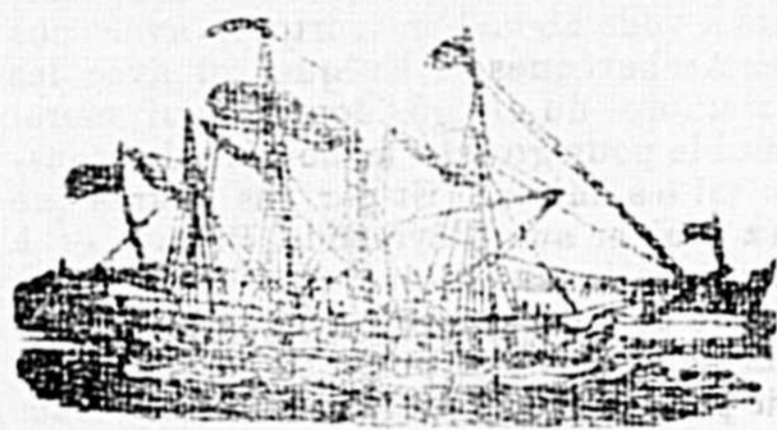
Publié avec l'approbation et à l'invitation de tous les Evêques de la Province.

Imprimé par LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade.

LE NOUVEAU TESTAMENT, dit l'auteur de cette traduction, dans son introduction, "c'est par excellence Le Livre des Chrétiens." Ce livre divin devrait donc se trouver dans la bibliothèque de toutes les familles chrétiennes, capables de le lire, et y tenir la première place.

Ce qui a empêché jusqu'ici un grand nombre de personnes d'avoir et de lire le Nouveau Testament, c'a été d'abord la difficulté d'en trouver une traduction approuvée comme elle doit l'être; puis la peine, et souvent l'impossibilité pour elles d'en comprendre le texte. Ces deux difficultés sont levées par la traduction que nous annonçons aujourd'hui. L'autorité de celui qui la donne au public en garantit la fidélité; et le grand nombre de notes dont il l'a accompagnée, "en faciliteront l'intelligence" à tous les lecteurs.

Nous osons donc vous flatter que les catholiques de cette province parlant la langue Française se réjouiront de la publication du Nouveau Testament que nous leur offrons aujourd'hui, et s'empresseront de se le procurer. Québec, 14 mai 1866.



COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1866.

Passagers enregistrés pour Londonderry, ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits.

La ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants:

Table listing ship names and tonnage: ACADIAN, AUSTRIAN, PERUVIAN, MORAVIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, BELGIAN, NORTH AMERICAN, DAMASCUS.

Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

L'un des steamers mentionnés plus bas on autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEDI et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ: DE QUEBEC.

Table listing departure dates for various ships: MORAVIAN, S. DAVID, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, PERUVIAN, DAMASCUS.

Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$66.00, \$70.00 et \$80.00 selon les accommodations.

D'ENTREPONT, \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un bateau-à-vapeur laissera le quai Napoléon tous les Samedis, à 9 heures du matin, avec les passagers et les malles.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et OIR, gent.

6 juillet 1866.

Code Civil du BAS-CANADA,

A VENDRE chez le SOUSSIGNÉ au prix courant de \$1.50

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville

Québec, 22 juin 1866.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A L'USAGE DES MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES ET CATECHISMES.

LES SOUSSIGNÉS offrent maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 CANTIQUES choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catechismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la MTHODE DE PLAIN-CHANT.

Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Révé. M. C. MARQUIS, et a reçu l'approbation de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

Rue Buade, Haute-Ville.

LES ANCIENS CANADIENS

PAR PHILIPPE AUBERT DE GASPE.

DEUXIEME EDITION.

REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

N° 7, rue Buade Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usés de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

Dr. Jean-B. Blanchet,

MEMBRE ET LICENCIÉ EN ART OBSTÉTRIQUE DU COLLEGE ROYAL DES CHIRURGIENS D'ANGLETERRE,

Licencié du Collège Royal des Médecins de Londres, etc.,

a transporté son Bureau et sa résidence au N° 12, même rue, ST. STANISLAS,

PIED DE LA CÔTE DE LA FRISON, Haute-Ville.

Québec, 20 octobre 1865—124

12m.

HUILE IODÉE DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi, Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet "Que dans les cas chroniques, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages sur cette dernière."

Tout rapport en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur différant peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies chroniques, les affections tuberculeuses du poumon, dans quelques Maladies de la peau, comme le loup (dartre rongeante), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'Huile de J. Personne, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillères à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et déboufflons de forme rectangulaire, à pans coupés, et sur lesquels sont inscrits les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE,

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces Etats, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.)

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7 rue Buade, Haute-Ville

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes par M. CHARLES SAINT-FOI, auteur de "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme", relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS.

Consultations à toutes heures. Québec, 3 octobre 1865.

COUP-D'ŒIL

sur le

CANADA ET LA COLONISATION.

ON peut se procurer cette récente brochure de M. STANISLAS DRAPAC, sur la Colonisation de la Librie du sousigné, moyennant 124 cents par copie. Il n'en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposer.

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 5 octobre 1864.

CONDITIONS

du

COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement:

(Invariablement d'avance.)

CANADA:—Un an \$4.00

Six mois..... 2.00

Trois mois..... 1.00

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, Un an..... \$6.00

NOUVELLE-BROSSSEAU, Six mois..... 3.00

NOUVEAU-BRUNSWICK, Trois mois..... 1.50

ANGLETERRE, Un an..... 5.00

FRANCE—Un an..... 25

Six mois..... 15

Trois mois..... 8

Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... \$50 50

Pour chaque insertion subséquente, 50 124

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 80c par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

Reclames:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doit être adressées à M. LEGER BROUSSEAU propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (France)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LEGER BROUSSEAU

ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. QUEBEC